



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURGES PLUS

DEPARTEMENT DU CHER

**RAPPORT SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE**

Service de l'Eau

2020

Principaux Résultats du service de l'eau	4
Facture.....	4
Qualité de l'eau	4
Protection de la ressource	4
Rendement du réseau	4
Renouvellement des réseaux et travaux.....	5
Finances.....	5
1 Le service eau potable.....	7
1.1- Périmètre de Bourges plus.....	7
1.2- Organisation	8
1.3- Moyens matériels.....	8
2- Les infrastructures.....	9
2.1- Origine de l'eau	9
2.1.1- Volume mis en distribution.....	9
2.1.2- Les captages de l'agglomération.....	9
2.1.3- La protection des captages	10
2.1.5- Les achats d'eau	12
2.2 – Le stockage	12
2.3- La distribution	14
2.3.1- Les conduites.....	14
2.3.2- Les branchements	14
2.3.3- Parc de compteurs	15
2.3.4- Les interventions	16
3- Qualité de l'eau	18
3.1- Le contrôle réglementaire.....	18
3.2- Nitrates.....	18
3.2.1- Taux de nitrate des eaux brutes.....	18
3.2.2- Taux de nitrates des eaux distribuées.....	19
3.3- Pesticides.....	19
3.4- Dureté de l'eau.....	20
3.5- Microbiologie	20
3.6- Plomb	21
3.7- Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)	21
4- Ventes d'eau	22
4.1- Consommation des abonnés.....	22
4.2- Ventes d'eau en gros.....	23
4.3- Autres consommations	24
5- Gestion des usagers	25

5.1- Réclamations	25
5.2- Mutations	25
5.3- Dégrèvements fuites	25
6- Indicateurs financiers	26
6.1- Prix de l'eau et facture type	26
6.1.1- Tarifs du service public de l'eau	26
6.1.2- Composition de la facture d'eau	26
6.1.3- Répartition du produit des factures	27
6.2- Synthèse des recettes et dépenses	27
6.3- Recettes	28
6.3.1- Recettes de fonctionnement	28
6.3.2- Recettes d'investissement	28
6.4- Dépenses	29
6.4.1- Dépenses de fonctionnement	29
6.4.2- Dépenses d'investissement	29
6.4.3- Actions de solidarité	30
6.5- La dette	30
6.6- Maîtrise des coûts	31
7- Indicateurs de performance technique	32
7.1- Connaissance patrimoniale	32
7.2- Qualité du réseau	33
7.2.1- Recherche de fuites	33
7.2.2- Rendement	33
7.2.3- Indice de perte linéaire	33
7.2.4- Indice linéaire de volumes non comptés	34
7.3- Consommation d'énergie	34
8- Travaux réseaux 2019	35
8.1- Marché renouvellement de canalisation	35
8.2- Renouvellements en régie	35
Facture type	35
Note d'information aux maires (agence de l'eau)	38

Principaux Résultats du service de l'eau

Les **41 189 branchements** gérés par le service de l'eau desservent en eau potable 102 355 habitants répartis sur les 17 communes de Bourges Plus. Les 16 communes gérées en régie représentent 37 708 branchements et 95 793 habitants. Seule la commune de Mehun sur Yèvre est gérée en délégation de service par la société Véolia.

Facture

Le montant toutes taxes comprises d'une **facture d'eau de 120 m³** (sans assainissement) au premier janvier 2021 est de **277,54 €** soit 23,13 € **par mois**. La part revenant à la collectivité est de 230,07 €^{HT} (36,870 €^{HT} de part fixe et 1,610 €^{HT} /m³), le reste est reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à l'Etat (TVA) . Le prix moyen du mètre cube d'eau facturé est de 2,31 € sans assainissement et de 4,75 € avec assainissement.

Qualité de l'eau

Au titre de l'année 2020, l'Agence Régionale de Santé a fait procéder à 175 prélèvements et analyses microbiologiques 0 sont non conformes aux normes en vigueur, 3 analyses dépassent les limites de qualité. Sur les critères physico-chimique 1 dépassement de la teneur maximale en plomb sont constatés sur 29 prélèvements.

Protection de la ressource

Le service de l'eau de Bourges Plus exploite 4 champs captants qui font l'objet d'une protection avancée :

- Herry et le Prédé ont fait l'objet d'un diagnostic sur l'état d'avancement de la protection des captages.
- le Porche est en attente de l'enquête publique pour une évolution des périmètres de protection et la communauté d'agglomération de Bourges est engagée avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le troisième contrat territorial qui vise à limiter la lixiviation des nitrates d'origine agricole vers la nappe.
- Saint Ursin fait l'objet d'une nouvelle demande d'avis d'un hydrogéologue agréé suite à l'avis négatif du commissaire enquêteur sur la mise en place de périmètres de protection.

Rendement du réseau

Le volume d'eau injecté dans les réseaux est de 7 356 179 m³ :

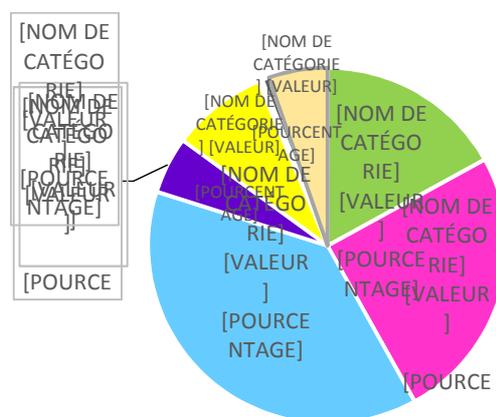
- 6 303 942 m³ produits par les captages de Bourges Plus (y compris Mehun sur Yèvre),
- 1 052 237 m³ achetés auprès d'autres collectivités (SMEAEL, SMAERC et SMIRNE).

Les consommations d'eau sur le réseau se répartissent comme suit :

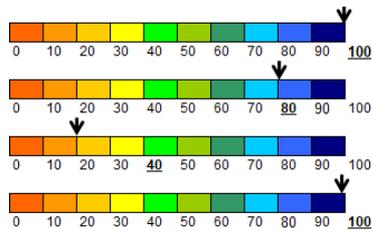
- **5 675 733 m³ vendus par la régie aux abonnés,**
- 262 303 m³ exportés vers d'autres collectivités,
- 18 727 m³ pour les besoins des services de l'eau et de l'assainissement, comptabilisés mais non facturés,
- 36 125 m³ non comptabilisés mais nécessaires dans le cadre de l'exploitation des ouvrages (nettoyage de réservoirs, purges des réseaux etc.)

Compte tenu de ces données, le **rendement du réseau ressort à 83,36%**.

Ces résultats donnent un indice de perte linéaire du réseau de 3,22 m³ /km / jour.



Origine de l'eau distribuée

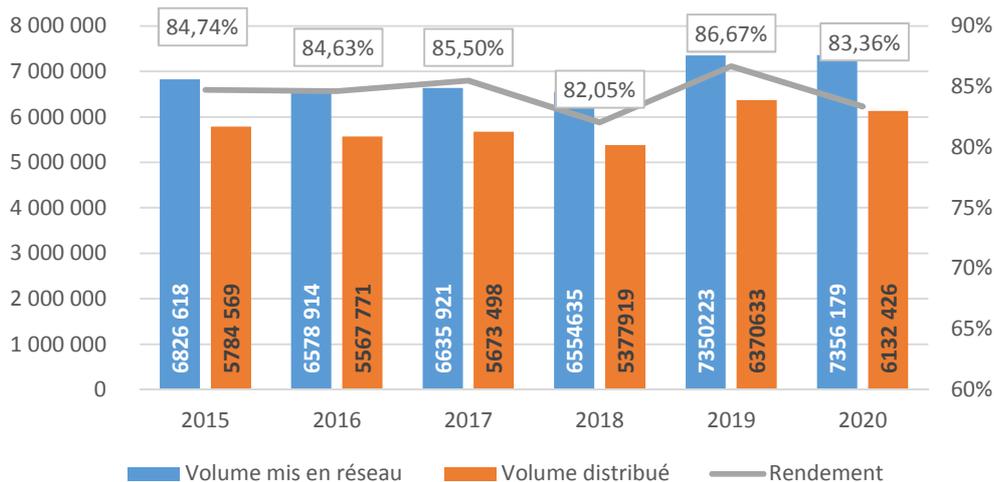


Commune	Indice d'avancement
Herry	100
Le Porche	80
Saint-Ursin	20
Le Prédé	100

Indice d'avancement de la protection de la ressource

Renouvellement des réseaux et travaux

Durant l'année écoulée, le service de l'eau a renouvelé 8 075 ml de réseau sur 1 040 km pour un montant de 1 241 905 €^{HT}. Le taux de renouvellement des réseaux est de 3,94% cumulé pour les 5 dernières années et 0,78% au titre de l'année 2020.



Graphique 1: Rendements et Volumes

Finances

Les recettes du service de l'eau qui s'élèvent à 12 121 095,04 €. Elles sont constituées des ventes d'eau, des frais fixes et de différentes taxes reversées à l'Agence de l'eau et à l'Etat.

Les principaux postes de dépenses sont le financement des travaux, les charges de personnel pour 3 132 073,75 € et les charges à caractère général pour 1 833 808,42 € (pièces, électricité, achat d'eau etc.).

Avec un endettement de 4 014 363,68 €, la durée d'extinction de la dette est inférieure à 1 an.

En 2020, le service de l'eau a dégrèvé 138 238 m³ sur les factures de 222 abonnés soit 222 591 €, principalement au titre de la loi Warsman.

Le taux d'impayés est de 0,00%

	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Part Fixe	Du 01/01/21 au 31/12/21	1,000	36,870	36,870	5,50	2,03	38,90
Consommation Eau	Du 01/01/21 au 31/12/21	120	1,610	193,200	5,50	10,63	203,83
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/21 au 31/12/21	120	0,045	5,400	5,50	0,30	5,70
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/21 au 31/12/21	120	0,230	27,600	5,50	1,52	29,12
NET A PAYER - eau							277,54 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation Assainissement	Du 01/01/21 au 31/12/21	120	2,070	248,40	10,00	24,84	273,24
Modernisation des réseaux (organismes public	Du 01/01/21 au 31/12/21	120	0,150	18,00	10,00	1,80	19,80
NET A PAYER - assainissement							293,04 €
NET A PAYER - TOTAL							570,58 €
Soit							
Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m³)							2,31 €
Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m³)							2,44 €
Total eau + assainissement (€ TTC/m³)							4,75 €

Facture type Eau et Assainissement (Tarifs au 1er janvier 2021)

1 Le service eau potable

1.1- Périmètre de Bourges plus

En 2020, la communauté d'agglomération de Bourges regroupe 17 communes. La compétence eau potable est exercée en régie pour 16 communes. Seule la commune de Mehun sur Yèvre est en délégation de service avec la société Véolia.

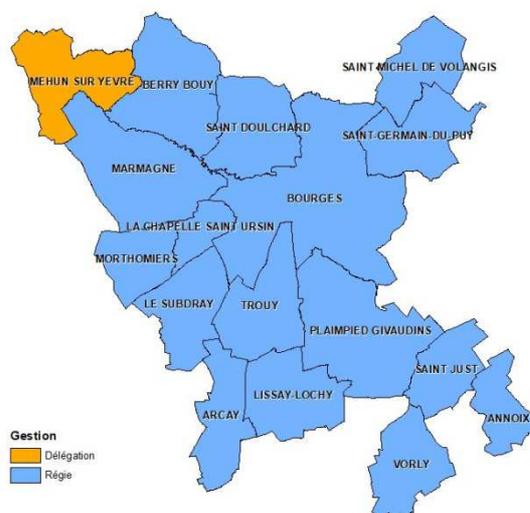


Figure 1 : Périmètre de Bourges Plus et mode de gestion

Les 102 355 habitants du territoire sont alimentés en eau par 41 189 branchements. En moyenne, chaque abonnement permet d'alimenter 2,49 habitants. Proche de 2, voire inférieur, le ratio indique une faiblesse du potentiel de vente d'eau par abonné et le caractère rural du service. Le caractère rural implique un linéaire de réseau par abonné plus important qu'en milieu urbain et permet d'apprécier ou de nuancer le coût de certaines charges fixes et les performances du réseau.

Commune	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnements	Nombre d'habitants par abonnement
Annoix	233	136	1,71
Arçay	510	233	2,19
Berry-Bouy	1 189	560	2,12
Bourges	64 551	22 931	2,82
La Chapelle Saint-Ursin	3 542	1 763	2,01
Le Subdray	932	436	2,14
Lissay-Lochy	224	107	2,09
Marmagne	1 960	1 022	1,92
Morthomiers	761	385	1,98
Plaimpied-Givaudins	1 999	956	2,09
Saint-Doulchard	9 505	4 307	2,21
Saint-Germain du Puy	5 085	2 348	2,17
Saint-Just	643	344	1,87
Saint-Michel de Volangis	468	230	2,03
Trouy	3 959	1 818	2,18
Vorly	232	132	1,76
TOTAL Régie	95 793	37 708	2,54
Mehun sur Yèvre	6562	3481	1,89
TOTAL Agglomération	102 355	41 189	2,49

Tableau 1 : Abonnés et population desservie

1.2- Organisation

Le service de l'eau de Bourges Plus est intégré à la Direction Générale Adjointe des Services à la Population avec entre autres, les services assainissement, environnement (Déchets), voirie et bâtiments communautaires.

La gestion technique du service de l'eau emploie 46 agents auxquels s'ajoutent 13 agents du service relations clientèle qui sont mutualisés avec les services assainissement et environnement.

Le service de l'eau bénéficie également de l'assistance des services généraux de l'agglomération comme les services financiers, juridiques, informatiques ou les ressources humaines. A ce titre, une contrepartie financière est reversée au budget principal.

1.3- Moyens matériels

La régie du service de l'eau de Bourges Plus réalise l'ensemble des prestations liées à la production, la distribution et l'exploitation des réseaux. Seules les opérations de grandes envergures sont confiées à des prestataires extérieurs : renouvellement des conduites, remplacement des compteurs en masse, études générales.

La régie s'assure entre autres de la qualité de l'eau distribuée, de la réalisation de branchements, de la recherche et de la réparation des fuites. A ces fins elle dispose d'un parc de matériel d'intervention :

- 5 camions bennes de 7 à 19 tonnes,
- 1 camion benne léger avec grue,
- 4 mini-pelles de 2,5 à 5,5 tonnes,
- 1 tractopelle,
- 1 chargeuse,
- 2 chariots élévateurs,
- 1 véhicule 4x4 pour l'accès à l'île du lac à Herry,
- 8 camionnettes,
- 13 fourgons,
- 7 véhicules légers.

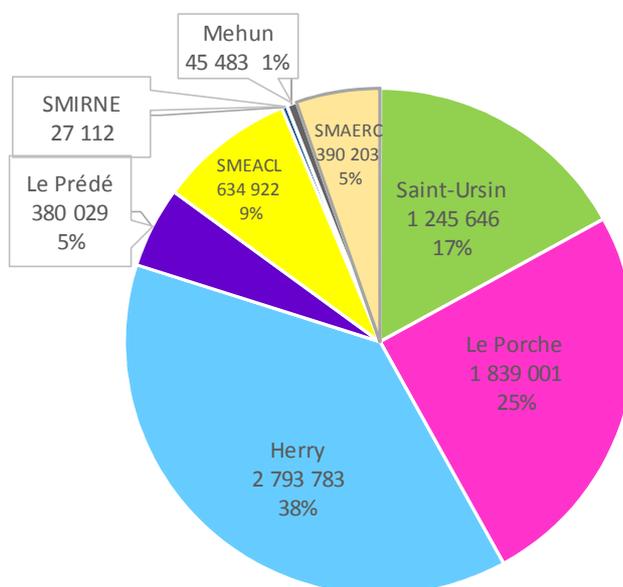
A ces véhicules et engins, viennent s'ajouter le petit matériel comme les motopompes, les scies, les pilonneuses etc. pour une valeur totale d'achat de l'ordre de 1 500 000 €^{HT}.

2- Les infrastructures

2.1- Origine de l'eau

2.1.1- Volume mis en distribution

Les communes de l'agglomération sont alimentées en eau potable par 9 ressources différentes. Au titre de l'année 2020, les captages gérés par l'agglomération (Herry, Le Porche, Saint Ursin et Le Prédé) ont produit 85,70% des 7 356 179 m³ mis en distribution.



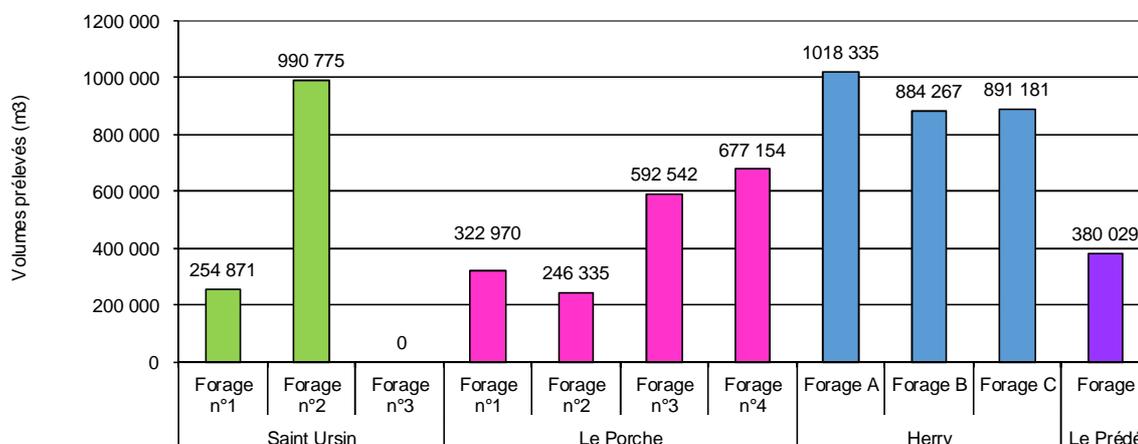
Graphique 2 : Répartition des volumes mis en distribution en fonction des ressources

2.1.2- Les captages de l'agglomération

Cette année, Bourges Plus a produit 6 303 942 m³ soit une variation de 1,12% par rapport à l'année dernière. La baisse de production du champ captant du Porche est due à un incendie dans le local électrique qui a imposé un arrêt de 3 mois.

La ressource en eau d'Herry permet, par dilution, d'assurer la conformité sanitaire de l'eau distribuée.

Hormis une désinfection au chlore ou au bioxyde de chlore, indispensable pour respecter les arrêtés « Vigipirate » et assurer la qualité sanitaire durant leurs acheminements au point de consommation ; les eaux distribuées ne subissent aucun traitement.



Graphique 3 : Volumes prélevés par forage

En 2020, les champs captants gérés par Bourges Plus ont produit en moyenne 17 124 m³ par jour. La production maximum journalière s'établit à 22 512 m³. Ces volumes sont en deçà des autorisations de prélèvement.

Champ captant	Autorisation de prélèvements		
	Débit maximum journalier (m ³ /j)	Débit maximum horaire (m ³ /h)	Date des arrêtés
Herry	24 000	1 000	27 mai 1998
Le Porche	40 000	2 000	24 juillet 2001
Le Prédé	2 500	125	27 février 2001
Saint-Ursin	Procédure en cours		

Tableau 2 : Autorisations de prélèvement

2.1.3- La protection des captages

Herry :

Situé sur l'île du Lac à Herry, le champ captant bénéficie de toutes les autorisations et de périmètres de protection. L'ensemble des prescriptions de travaux contenu dans les arrêtés d'autorisation a été réalisé. Les études de suivi de l'application de l'arrêté sont achevées, notamment le suivi de l'incidence hydraulique, faunistique et floristique sur une durée de 10 ans. Durant l'année 2017, une étude sur la mise en conformité des prescriptions a été réalisée.

Le dossier de renouvellement de l'autorisation de pompage et celui de création d'un 4^e puit ont été confiés à un bureau d'étude.

Saint Ursin :

Le champ captant de Saint-Ursin, est situé à Bourges près des marais hauts, il ne bénéficie pas encore des autorisations de prélèvement ni des périmètres de protection. Mais, en sa séance du 29 juin 2009, le Conseil Communautaire de Bourges Plus a décidé, conformément au Code de la Santé Publique d'établir les périmètres de protection du champ captant de Saint-Ursin. Suite à l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur, un nouvel hydrogéologue agréé a été désigné pour déterminer les périmètres de protection du champ captant. En fin d'été, un nouveau forage d'essai a été réalisé en amont de Bourges.

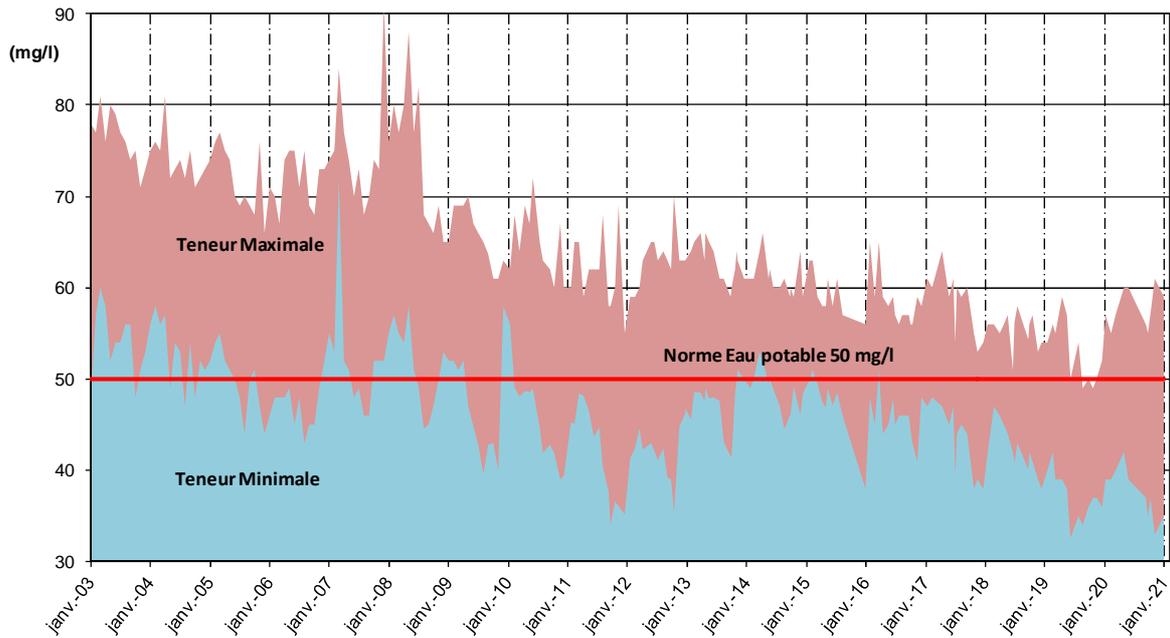
Le Porche :

Situé à Bourges sur les rives du lac d'Auron, ce champ captant bénéficie de toutes les autorisations et de différents périmètres de protection. Conformément à l'article 6 de l'arrêté de DUP du 24/07/2001 prescrivant les périmètres de protection, des essais d'étanchéité de la canalisation de refoulement du poste de refoulement de la ZAC du Porche sont testés positivement régulièrement (28/10/2011 – 29/07/2014).

L'article 7 de ce même arrêté exigeait une étude agro-environnementale initiée dès 2004. A l'issue des diagnostics environnementaux, un territoire est délimité sur lequel un programme d'actions est défini. Faisant partie des captages prioritaires, les actions mises en place bénéficient d'un suivi particulier. Ces actions avaient pour objectif de maintenir la concentration en nitrates de l'eau en dessous de 100 mg/l. Au-delà, il n'est pas possible de l'utiliser comme eau potable, y compris après traitement.

En 2017, Bourges Plus, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (A.E.L.B.) et Axérial ont signé le 3^e contrat territorial. Les deux premiers contrats ont permis de sauvegarder le champ captant du Porche et d'améliorer les pratiques agricoles. Le troisième vise un maintien des acquis et le développement de nouveaux assolements et cultures afin de limiter la lixiviation des nitrates vers la nappe.

En 2018, l'hydrogéologue agréé a redéfini les périmètres de protection du champ captant du Porche. Un nouveau dossier de Déclaration d'Utilité Publique a été déposé en 2020.



Graphique 4 : Evolution des concentrations en Nitrate de l'eau du Porche durant les différents contrats territoriaux

Le Prédé

Situé sur la commune de Saint Doulchard, au lieudit Les Rivages, le captage bénéficie de toutes les autorisations et l'ensemble des prescriptions de travaux a été réalisé. Durant l'année 2017, une étude sur la mise en conformité des prescriptions a été réalisée.

Synthèse de l'état d'avancement de la protection des captages

Un référentiel national permet d'évaluer l'état d'avancement des captages.

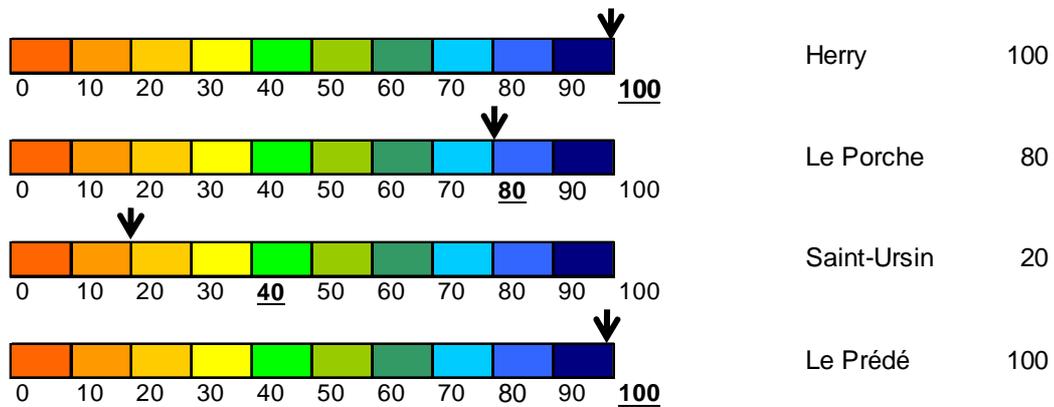


Figure 2 : Indice d'avancement de la protection des ressources

Sécurisation de l'approvisionnement

La diversité des points d'alimentation permet au service de l'eau de garantir l'approvisionnement en eau de ses abonnés avec une station de production à l'arrêt, y compris les jours de consommation de pointe.

Par ailleurs, les 3 principales ressources (Le Porche, Herry et Saint Ursin) disposent d'une double alimentation électrique et d'un dispositif de connexion rapide pour un groupe électrogène appartenant au service.

Enfin, l'agglomération peut être secourue partiellement via des interconnexions avec d'autres collectivités.

En cas de problème avec l'alimentation du SMAERC, Mehun sur Yèvre peut remettre en service le captage existant (autorisation jusqu'en juillet 2021). Une sécurisation depuis Marmagne est à l'étude.

2.1.5- Les achats d'eau

Compte tenu de la configuration des réseaux et de l'histoire de leur création, une partie de Bourges Plus est desservie par de l'eau achetée auprès d'autres collectivités. Ces importations peuvent être temporaires pour des besoins de secours (échange avec le SMERSE) ou permanentes pour tout ou partie du territoire de certaines communes (anciennes communes membres du SMEACL). Les achats et ventes d'eau entre collectivités font l'objet de conventions.

Objet de la convention	Date de la convention	Echéance de la convention
Vente d'eau en gros entre BOURGES PLUS et la commune de Fussy	12 avril 2007	28 avril 2017
Vente d'eau en gros entre BOURGES PLUS et la commune de Moulin-sur-Yèvre	3 janvier 2005	3 janvier 2020
Vente d'eau en gros entre BOURGES PLUS et la Communauté de Communes de FerCher-Pays Florentais	17 juillet 2008	1 juillet 2018

Tableau 3 : Conventions d'achat d'eau

Les volumes d'eau achetés représentent environ 15 % de l'eau mis en distribution sur le territoire de Bourges Plus sont principalement fournis par le SMEAL.

	Volumes importés (m ³ /an)	
	2019	2020
SMIRNE	34 095	27 112
SMEACL	669 567	655 972
SMERSE	621	0
SMAERC	412 034	390 203
TOTAL	1 116 317	1 073 287

Tableau 4: Volumes d'eau importés

2.2 – Le stockage

La régie de l'eau exploite treize réservoirs. Ces ouvrages contribuent à la sécurisation de l'approvisionnement en eau en cas de rupture hydraulique ; ils permettent également de stopper le pompage durant les pointes tarifaires d'électricité. La capacité totale de stockage de 24 840 m³ est légèrement supérieure à la plus forte consommation annuelle. Ils font l'objet d'un entretien annuel qui consiste en une vidange complète suivi d'un nettoyage des parois et d'une désinfection.

Type	Nom	(m ³)
Réservoir	Aéroport	2 000
	Chancellerie	4 000
	Dun bas	4 000
	Dun Haut n°1	2 000
	Dun Haut n°2	2 000
	Goulevents	2 000
	Gron (2 réservoirs)	4 000
	Le Bourg	1 600
	Marmagne	500
	République	1 400
Bâche de reprise	Berry-Bouy	40
	Marmagne	500
	Morthomiers	300
	Saint-Germain du Puy	500
TOTAL		24 840

Tableau 5 : Capacité de stockage des ouvrages

Sur le territoire de l'agglomération chaque réservoir ou groupe de réservoirs alimente un secteur géographique appelé unité de distribution (UDI).

Pour la commune de Mehun sur Yèvre le délégataire exploite 3 réservoirs supplémentaires.

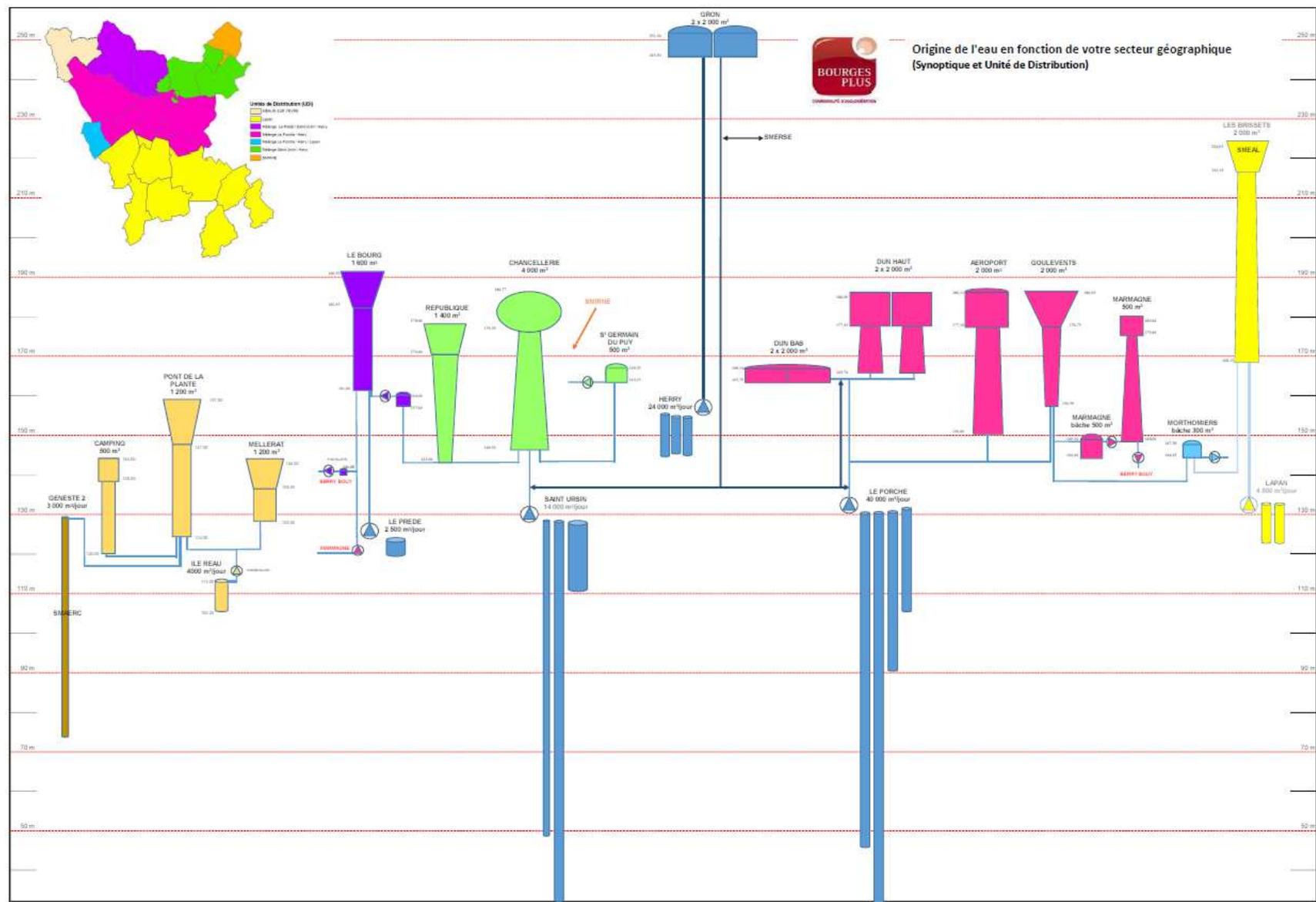


Figure 3 : Synoptique des ouvrages de production et stockage

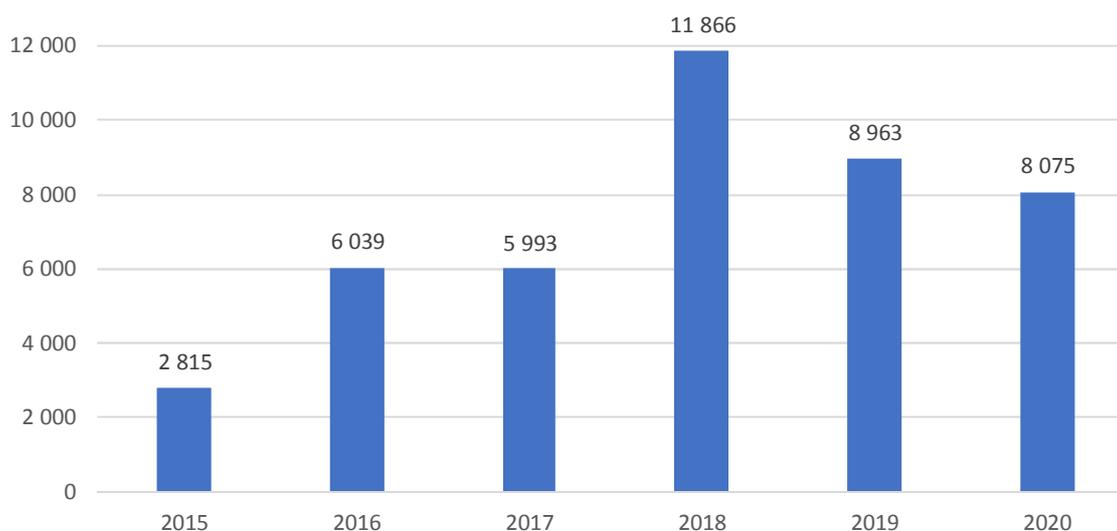
2.3- La distribution

2.3.1- Les conduites

La longueur, hors branchement, du réseau d'eau de Bourges Plus est d'environ 1 040 km. Près de la moitié est présente sur la seule commune de Bourges.

Chaque année, la régie réalise des travaux de renouvellement des conduites. Ces travaux sont préparés et surveillés par les agents du secteur travaux neufs et réalisés par des entreprises de canalisation. Le rythme actuel de renouvellement ne permet de remplacer les conduites que tous les 127 ans.

Sur les 5 dernières années, le service de l'eau a renouvelé 40,936 km de réseau soit 3,94% du linéaire pour un montant de 12 329 617 €^{HT}. Le coût moyen d'un mètre linéaire est de 301 €^{HT}. Ce prix intègre le coût de la reprise des branchements sur les tronçons remplacés.



Graphique 5: linéaire de conduite remplacé chaque année (mètres)

2.3.2- Les branchements

Le branchement est composé de deux parties :

- La partie publique qui va de la conduite principale à la sortie du compteur,
- La partie privée qui va de la sortie de compteur aux points d'utilisations.

La collectivité a la responsabilité de l'entretien et de la qualité de l'eau sur la partie publique. Les branchements sont, en majorité, constitués d'un tuyau en Polyéthylène Haute Densité (PEHD). Toutefois, il existe encore des branchements en plomb sur le territoire de l'agglomération. Ce matériau n'est pas interdit, le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 fixe une limite de qualité sur le paramètre plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine à 10 µg/l.

Les caractéristiques physico-chimiques de l'eau déterminent le pouvoir de dissolution du plomb dans l'eau. Bourges Plus a mis en place un programme de surveillance du taux de plomb dans l'eau, complété par un suivi de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont satisfaisants mais ils demeurent aléatoires. La longueur du branchement en plomb influe particulièrement sur le résultat. Par principe de précaution, la collectivité a mis en place un programme de remplacement des branchements en plomb.

Le remplacement des branchements s'opère dans le cadre de trois opérations distinctes :

- En régie, lors d'interventions ponctuelles sur un branchement ;
- Dans le cadre des travaux neufs, où, à l'occasion du renouvellement des réseaux vétustes, les branchements en plomb sont également repris ;

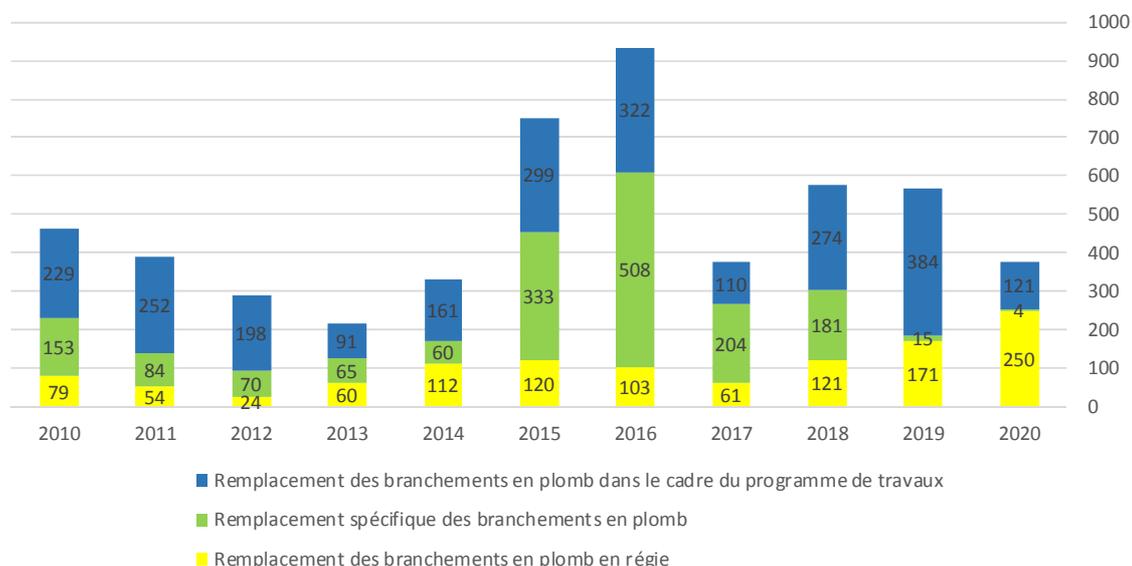
- Dans un programme spécifique de remplacement des branchements en plomb.

En 2020, 375 branchements en plomb ont été repris. Depuis 2004, le nombre de branchements repris s'établit à 7922 soit une moyenne de 466 branchements par an.

Le taux de remplacement des branchements en plomb varie chaque année en fonction :

- de l'effort consenti par le service pour la suppression de conduites en doublon et la reprise des branchements sur la conduite la plus récente,
- des contraintes de plus en plus fortes sur le parc de branchements en plomb restant :
 - nécessité de remplacer la conduite et les branchements (délais et coûts),
 - l'état des chaussées et trottoirs sur les zones potentielles de travaux (aménagement en bon état),
 - le trafic routier, les zones commerçantes.

Cette année, le confinement lié à la COVID 19 a fait diminuer le nombre de branchements repris.



Graphique 6: Remplacement des branchements en plomb

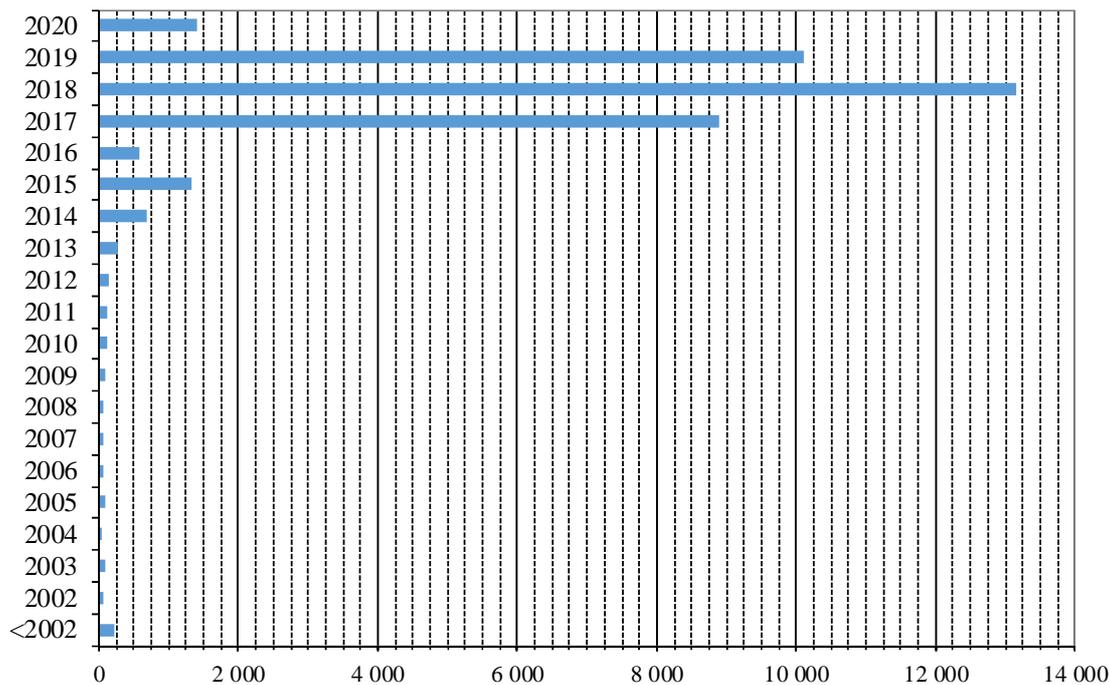
2.3.3- Parc de compteurs

La facturation au plus juste du service rendu aux usagers passe par un comptage fiable. L'arrêté du 6 mars 2007 impose un contrôle de la métrologie ou un changement de compteur tous les quinze ans.

Le 25 janvier 2016, les élus de Bourges Plus ont décidé d'automatiser la relève des compteurs afin de pouvoir alerter le plus tôt possible les abonnés en cas de fuite après compteur. Afin de rendre un même service à tous les usagers, cette décision s'accompagne d'un remplacement de l'ensemble du parc de compteur sur une période restreinte de 4 ans maximum.

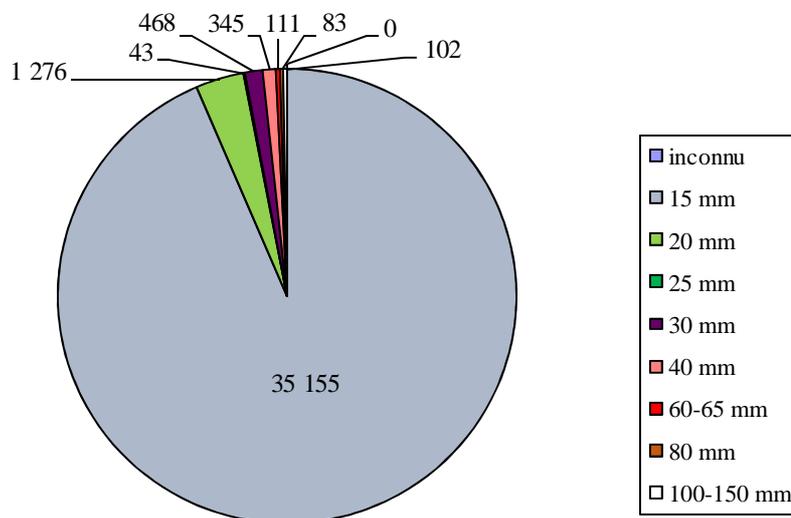
Dans le cadre d'un marché public, la fourniture de compteurs a été attribuée à la société Diehl Metering et la pose des compteurs de 15 et 20 mm de diamètre à la société Océa Smart Building le 15 novembre 2016. Ces marchés ont pris fin en novembre 2020.

Pyramide des âges - compteurs



Graphique 7: Parc de compteurs et années de pose

En fonction des besoins en eau des abonnés, le service de l'eau détermine le diamètre du compteur. Les compteurs de 15 mm sont adaptés pour les habitations individuelles et les appartements tandis que ceux de plus forts diamètres sont nécessaires pour les copropriétés, les industriels ou pour pouvoir assurer une défense incendie.



Graphique 8: Parc de compteurs et répartition par diamètre

2.3.4- Les interventions

L'exploitation des réseaux et structures d'eau potable génèrent chaque année différents types d'interventions. L'absence d'outil de gestion ne facilite pas le suivi de l'activité et ne répertorie que quelques types d'interventions en nombre et non en temps de travail. Le service de l'eau a mis en place durant l'année 2018 un dispositif de suivi des coûts et de l'activité sous Excel afin de mieux quantifier et chiffrer les interventions.

Activités du service Distribution

Le suivi ne prend pas en compte :

- les préparations des coupures, des purges et d’alerte des riverains pour les travaux externalisés (en moyenne 2 jours par semaine),
- les interventions d’entretien du réseau comme les purges, le remplacement des ventouses, les mises à niveau de bouches à clef,
- les recherches de fuites ou le repérage par GPS des canalisations (2,5 temps plein à l’année),
- les interventions chez les abonnés pour remplacer les robinets avant compteur.

Cependant à titre de comparaison, le tableau ci-dessous présente l’évolution du nombre de certains types d’interventions par rapport à l’année dernière.

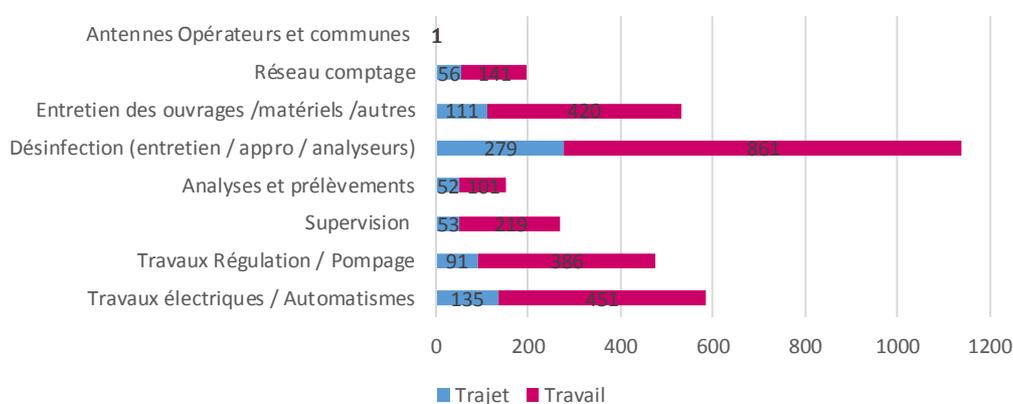
Types d'interventions effectuées par la régie des Eaux	Nombre de réalisations	
	2020	2019
Reprises de branchements en plomb	250	171
Réparations de fuites :	131	135
<i>sur les canalisations</i>	53	41
<i>sur les branchements</i>	74	86
<i>sur les vannes</i>	4	8
Suppression de conduites	4	5
Suppression de branchements	0	0
Renforcement de branchements	0	0
Branchements neufs		146
Casses par entreprises	13	14
Poses de compteurs ou radios		
Nbre d'ouverture de Branchements		
Nbre de Branchements ouvert au-delà de J+5	0	0

Tableau 6 : Nombres d'interventions du service Distribution

L’ensemble des branchements d’eau potable existants a été ouvert dans les 10 jours ouvrés suivant la demande d’abonnement.

Activités du service Production

Le suivi de l’activité du service production permet de répartir les heures de travaux par grand items. Le décompte ne tient pas compte des heures de préparation et de récolement des travaux par l’encadrement ni des temps de formations (habilitations électriques, chlore etc.). Toutefois, on peut remarquer le fort impact des temps de trajets lié à l’éloignement de certains sites, notamment les réservoirs de Gron et le champ captant de Herry.



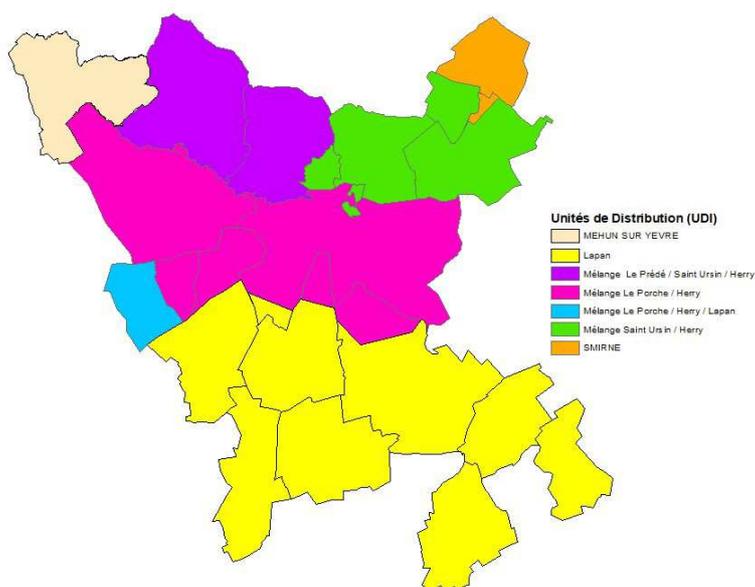
Graphique 9: Temps de travail par catégorie de travaux (heures)

3- Qualité de l'eau

3.1- Le contrôle réglementaire

Sur le territoire intercommunal, le contrôle réglementaire est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité sanitaire indépendante de Bourges Plus. Cette autorité décide des points de prélèvement d'eau et de leur fréquence en fonction du nombre d'habitants. Elle réalise les prélèvements, qui sont ensuite analysés par un laboratoire agréé par la Direction Générale de la Santé.

La qualité physico-chimique de l'eau est en lien direct avec l'origine de l'approvisionnement, c'est-à-dire la ressource en eau et les éventuels mélanges de ressources. Le secteur géographique à l'intérieur duquel la qualité de l'eau est uniforme correspond à une unité de distribution. Le territoire intercommunal de la Communauté d'Agglomération est ainsi couvert par six unités de distribution.

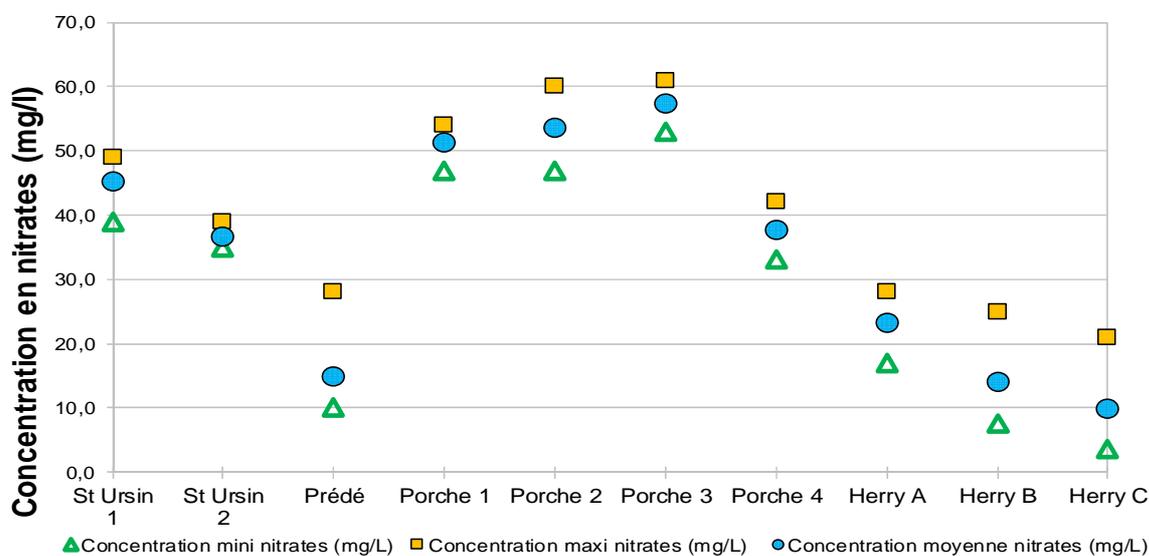


Carte 1: Unités de distribution du territoire intercommunal

3.2- Nitrates

3.2.1- Taux de nitrate des eaux brutes

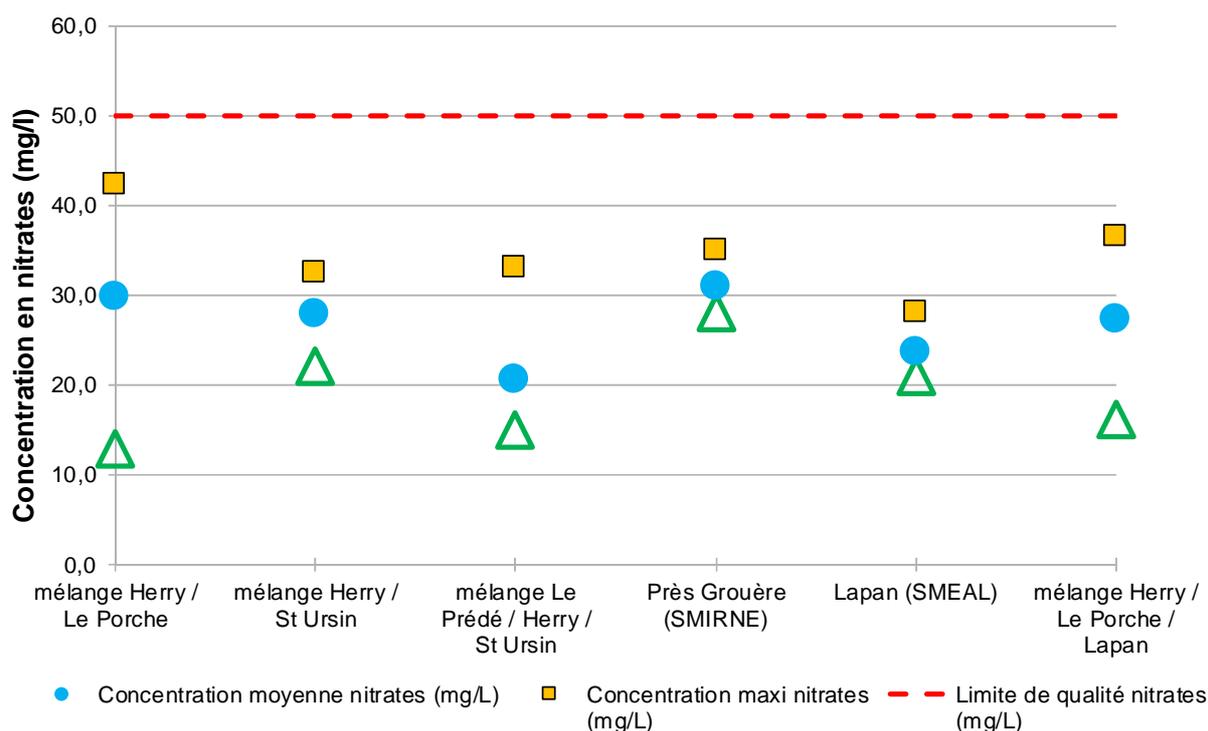
Pour les nitrates, la limite de qualité applicable aux eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine est fixée à 100 mg/l.



Graphique 10: Paramètre nitrates mesurés sur les forages

Les forages du Porche 1, 2 et 3 sont les plus altérés.

3.2.2- Taux de nitrates des eaux distribuées



Graphique 11 : Taux de nitrates dans l'eau distribuée

En 2020, l'ensemble des analyses portant sur la recherche des nitrates réalisé en distribution est conforme à la norme de 50 mg/l. Sur le paramètre des nitrates, le taux de conformité est de 100 %. Ce résultat est lié à l'approvisionnement en eau prélevée dans la nappe alluviale de la Loire sur la commune d'Herry et à la baisse continue du taux de nitrates dans l'eau produite sur le Site du Porche. Le mélange des différentes ressources en eau permet de couvrir quantitativement les besoins en eau et de respecter les normes sur les nitrates.

3.3- Pesticides

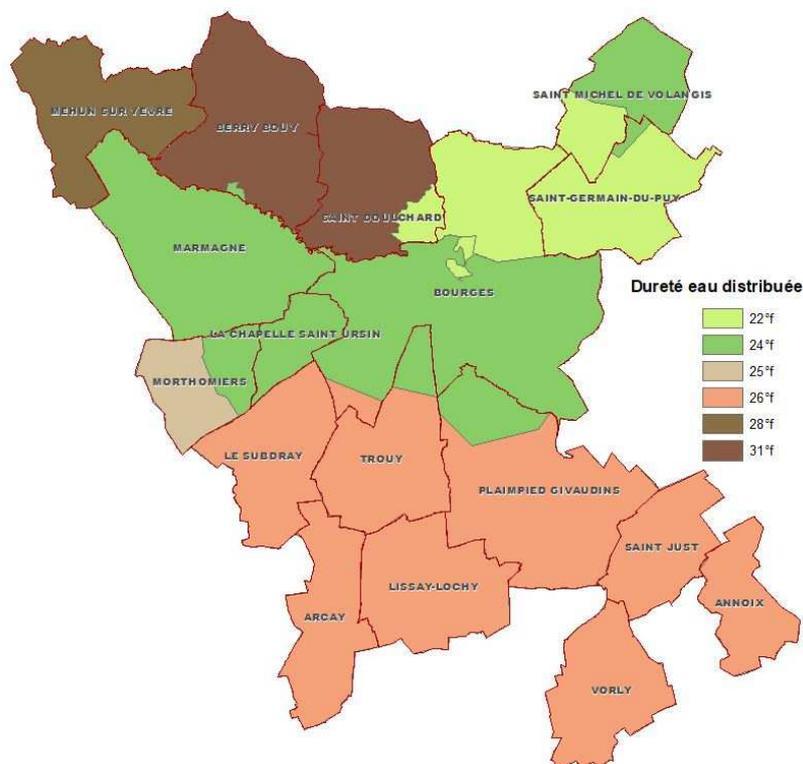
Les normes fixées par la réglementation française concernant les pesticides sont jusqu'à vingt fois plus basses que les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé qui visent déjà à limiter les risques liés à l'absorption régulière d'une substance pendant une vie entière. La norme est fixée à 0.1 µg/l pour la concentration maximale de chaque pesticide quantifié, et à 0.5 µg/l pour la concentration totale en pesticides.

Les prélèvements en vue de rechercher les pesticides donnent lieu à la recherche de plusieurs familles de pesticides : les triazines, les amibes, les organophosphorés, les carbamates ou les urées substituées. Chacune de ces familles regroupe un ensemble de pesticides qui sont recherchés. Les prélèvements sont réalisés sur les ressources en eau.

En 2020, l'ensemble des prélèvements est conforme. Le taux de conformité de l'eau sur les paramètres des pesticides est de 100 %.

3.4- Dureté de l'eau

La dureté de l'eau est liée à la nature géologique des sols dans lesquels sont stockées les ressources, elle est donc propre à chaque ressource et chaque mélange. La quantité totale de calcium et de magnésium contenue dans l'eau est mesurée par le Titre Hydrotimétrique (TH). Ce paramètre est exprimé en degré français (°f). La dureté étant sans incidence sur la santé des populations, aucune norme ne s'applique.



Carte 2 : Dureté de l'eau

3.5- Microbiologie

Les paramètres microbiologiques regroupent un ensemble d'analyses qui portent sur la recherche de plusieurs indicateurs de qualité microbiologique. Les germes tests recherchés (E. coli, coliformes...) renseignent d'une contamination de l'eau par des matières fécales. Ces agents microbiologiques n'ont pas d'effet direct sur la santé, ils indiquent seulement une présomption de risque lié à la probable présence d'agents pathogènes contenus dans les matières fécales. Les bactéries aérobies renseignent de la charge bactérienne générale de l'eau.

Unité de distribution	Nombre de prélèvements	Limites de qualité		Références de qualité	
		Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements conformes	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements conformes
UDI 1 : Herry / Le Porche	86	0	100%	0	100%
UDI 2 : Herry / Saint-Ursin	55	0	100%	2	96%
UDI 3 : Prédé / Saint-Ursin / Herry	15	0	100%	0	100%
UDI 4 : Lapan	11	0	100%	0	100%
UDI 5 : Près Grouère / Ile Boyard	3	0	100%	0	100%
UDI 6 : Herry / Le Porche / Lapan	5	0	100%	1	80%
TOTAL	175	0	100%	3	98%

Tableau 7 : Résultats des contrôles réglementaires microbiologiques

En 2020, 175 prélèvements ont été effectués. Trois prélèvements ont dépassé les limites de qualité.

3.6- Plomb

Depuis le 1er janvier 2004, la limite de qualité sur le paramètre plomb mesuré au robinet des usagers est fixée à 25 µg/l. Au 25 décembre 2013, cette limite de qualité a été abaissée à 10 µg/l.

En plus du remplacement systématique des branchements en plomb, le Service de l'eau a mis en place un suivi spécifique des concentrations en plomb au robinet d'établissements accueillant du public conformément au tableau ci-dessous.

Lieu du point de mesure	UDI	Date	Teneur Pb (µg/L)
Cimetière d'Asnières 2002	St Ursin/Herry (A)	19/08/2020	<2
Ecole Louis Aragon	St Ursin/Herry (A)	07/02/2020	<2
		26/06/2020	<2
		02/10/2020	<2
Ecole Bussière 2002	St Ursin/Herry (A)	21/09/2020	<2
		13/11/2020	<2
Crèche des Gibjoncs 2002	St Ursin/Herry (A)	23/01/2020	<2
		30/07/2020	<2
Mme d'Harcourt-la garenne de Turly-	St Ursin/Herry	08/06/2020	<2
Ecole maternelle Paul Eluard - St Germain du Puy	St Ursin/Herry	18/09/2020	<2
Ecole maternelle de Pignoux	Porche/Herry (B)	07/02/2020	4
		09/03/2020	19
		06/10/2020	<2
		03/11/2020	<2
Cimetière des Capucins 2002	Porche/Herry (B)	27/08/2020	<2
Station épuration 2002	Porche/Herry (C)	27/08/2020	<2
Centre de loisirs la Rottée 2002	Porche/Herry (C)	23/09/2020	<2
Ecole du Bouillet	Porche/Herry (C)	13/11/2020	<2
Ecole maternelle Aéroport 2002	Porche/Herry (C)	28/01/2020	<2
		08/10/2020	<2
Mairie - La Chapelle St Ursin	Porche/Herry	29/09/2020	<2
Marmagne - Mairie	Porche/Herry	26/10/2020	2
Le Bourg -Mairie - Morthomiers	SMEAL	24/08/2020	<2
Le Bourg- cantine scolaire - Arçay	SMEAL	26/10/2020	<2
Ecole maternelle-Le Bourg-St Douillard	Prédé/St Ursin/Herry	09/03/2020	<2
Centre de loisirs-Le Bourg-St Douillard	Prédé/St Ursin/Herry	04/08/2020	<2
camping-le Bourg-Mehun sur Yèvre	Mehun sur Yèvre	14/09/2020	<2
mairie-le Bourg-Mehun sur Yèvre	Mehun sur Yèvre	15/06/2020	<2
mairie-le Bourg-Mehun sur Yèvre	Mehun sur Yèvre	12/11/2020	<2

Tableau 8 : Résultats du contrôle réglementaire : paramètre plomb

Sur les prélèvements réalisés par l'ARS en 2020, 1 sur 29 est supérieur à la limite de qualité de 10 µg/l.

La contamination au plomb venait des réseaux intérieurs situés après compteur.

La poursuite du remplacement des branchements en plomb est nécessaire pour délivrer une eau conforme aux limites de qualité.

3.7- Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)

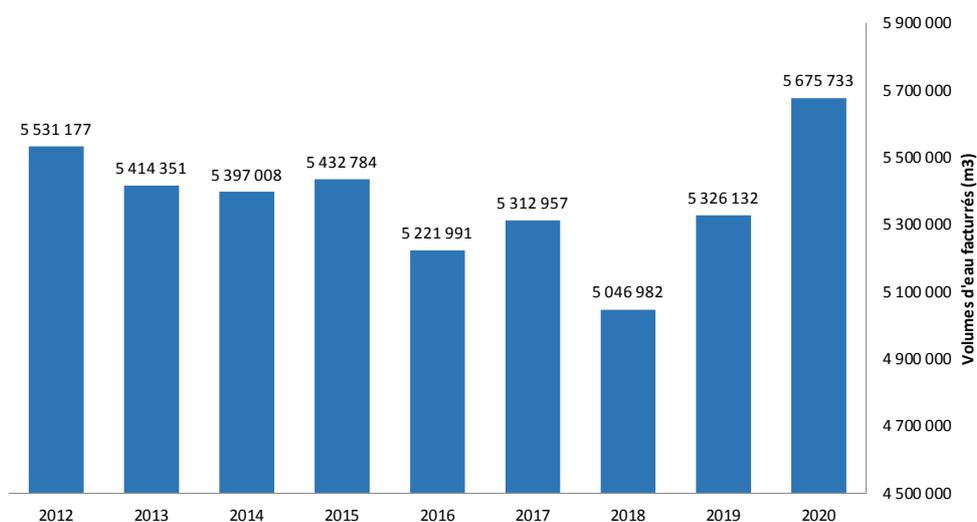
Les CVM sont des résidus de fabrication du PVC que l'on peut retrouver dans les tuyaux PVC fabriqués avant 1980.

Afin de limiter la teneur en CVM dans l'eau distribuée, 3 purges automatiques ont été placées sur le réseau. A terme les conduites seront remplacées. Le remplacement de certaines conduites a été réalisé en 2020.

4- Ventes d'eau

La majorité de l'eau injectée sur le réseau de Bourges Plus sert à la consommation des abonnés de Bourges Plus, une petite portion est vendue en gros à d'autres collectivités.

4.1- Consommation des abonnés



Graphique 12: Evolution des consommations

Depuis quelques années, les consommations d'eau sont en baisse. Les 2 dernières années font exception. Cette augmentation prononcée par rapport à 2018 peut s'expliquer par des modifications dans les modalités de facturation et la mise en place de compteurs neufs plus précis.

La commune de Bourges représente plus de la moitié des ventes d'eau.

Communes	Volumes d'eau facturés (m3/an)
Annoix	10 573
Arçay	22 892
Berry Bouy	64 518
Bourges	4 009 876
La Chapelle Saint-Ursin	158 179
Le Subdray	109 916
Lissay Lochy	15 792
Marmagne	102 343
Morthomiers	31 689
Plaimpied Givaudins	96 696
Saint-Doulchard	543 975
Saint-Germain du Puy	279 653
Saint-Just	29 703
Saint-Michel de Volangis	23 110
Trouy	166 104
Vorly	10 714
Mehun sur Yèvre	294 171
TOTAL	5 675 733

Tableau 9 : Consommation des communes en régie

La consommation moyenne d'eau par habitant ressort à 160 l/hab/j, ce qui est dans la moyenne nationale.

Volumes d'eau facturés	
par habitant (l/j/hab)	par abonnés (l/j/abonné)
160	417

Tableau 100 : Ratios de facturation

4.2- Ventes d'eau en gros

L'eau injectée sur le réseau de Bourges Plus permet également de desservir en eau des communes extérieures au territoire intercommunal. Le tableau suivant présente les ventes d'eau en gros existantes.

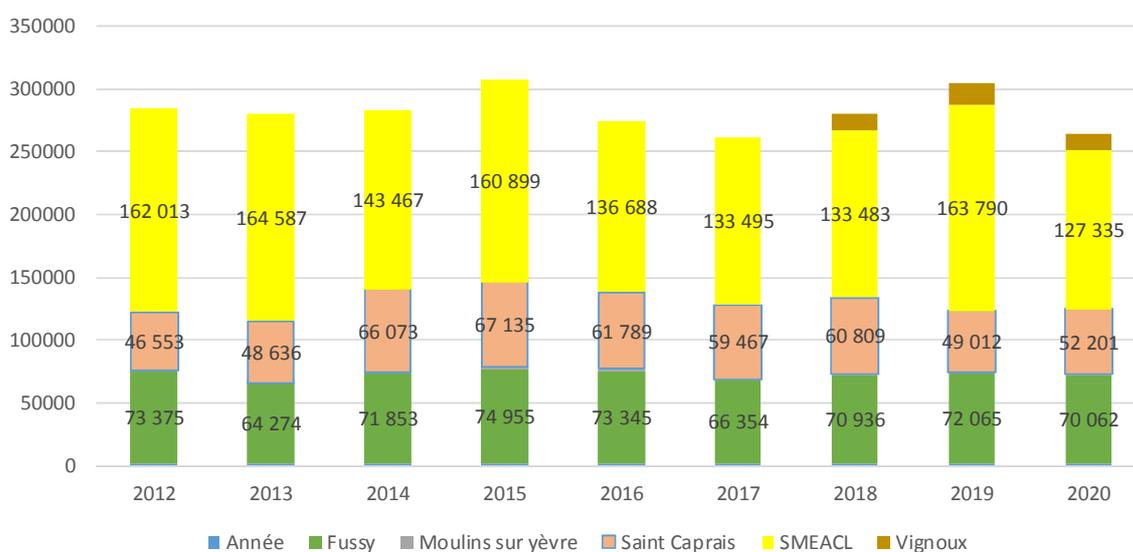
Objet de la convention	Date de la convention	Echéance de la convention
Vente d'eau en gros entre BOURGES PLUS et la commune de Fussy	12 avril 2007	28 avril 2017
Vente d'eau en gros entre BOURGES PLUS et la commune de Moulin-sur-Yèvre	3 janvier 2005	3 janvier 2020
Vente d'eau en gros entre BOURGES PLUS et la Communauté de Communes de FerCher-Pays Florentais	17 juillet 2008	1 juillet 2018

Tableau 11: conventions de ventes d'eau en gros

	Volume exporté en m ³ par an	
	2019	2020
SMEACL	163 790	127 335
Saint Caprais	49 012	52 201
Moulins sur Yèvre	431	423
Maubranches	0	0
Fussy	72 065	70 062
SMERSE		0
Vignoux / Barangeon	18 041	12 282
TOTAL	303 339	262 303

Tableau 12: Exportation d'eau en gros

Pour l'année 2020, le total des volumes exportés s'établit à 262 303 m³ soit une variation de -13,53% par rapport à l'année précédente.



Graphique 13: Evolution des volumes exportés par convention (m³)

4.3- Autres consommations

Une partie du volume injectée dans le réseau ne fait pas l'objet d'une facturation de l'eau. Il s'agit de l'eau :

- utilisée par l'entretien et le nettoyage des ouvrages d'assainissement,
- perdue pour les analyses en continu,
- utilisée pour la défense incendie,
- nécessaire à la purge des réseaux suite à des réparations ou des renouvellements,

Volumes non comptabilisés	Nettoyage des ouvrages de stockage et de surpression	9 380 m ³
	Analyseur en continu du Service de l'Eau	21 045 m ³
	Autres :	
	- purges conduites d'eau potable suite à des interventions pour réparer des ruptures de réseaux et entretien	1 000 m ³
	- purges suite à pose de conduites neuves	2 500 m ³
	- eau pour nettoyage des postes de relèvement EU	0 m ³
	- purges réseaux et tests hydrants	1 000 m ³
	- bornes de puisage	2 500 m ³
	Sous Total non comptabilisé	37 425 m³
Volumes comptabilisés mais non facturés	Service de l'eau	980 m ³
	Service Assainissement	17 747 m ³
	Dégrèvements	138 238 m ³
	Sous Total comptabilisé mais non facturé	156 965 m³
	TOTAL	194 390 m³

Tableau 13 : Consommations ne faisant pas l'objet d'une facturation

5- Gestion des usagers

5.1- Réclamations

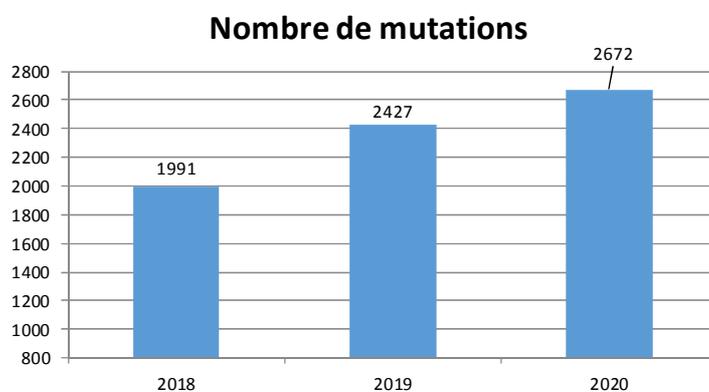
Le service clientèle gère la facturation et l'ensemble des aspects administratifs des 37 708 points de livraison gérés en régie.

Les sollicitations des abonnés sont suivies en quatre rubriques :

Catégorie	2019		2020	
Courriers	3 992	24%	4 039	15%
Courriels	701	4%	4 560	17%
Visites	6 019	36%	504	2%
Téléphone	6 163	37%	18 205	67%
TOTAL	16 875		27 308	

Tableau 14: Synthèse des demandes de renseignements et réclamations

5.2- Mutations

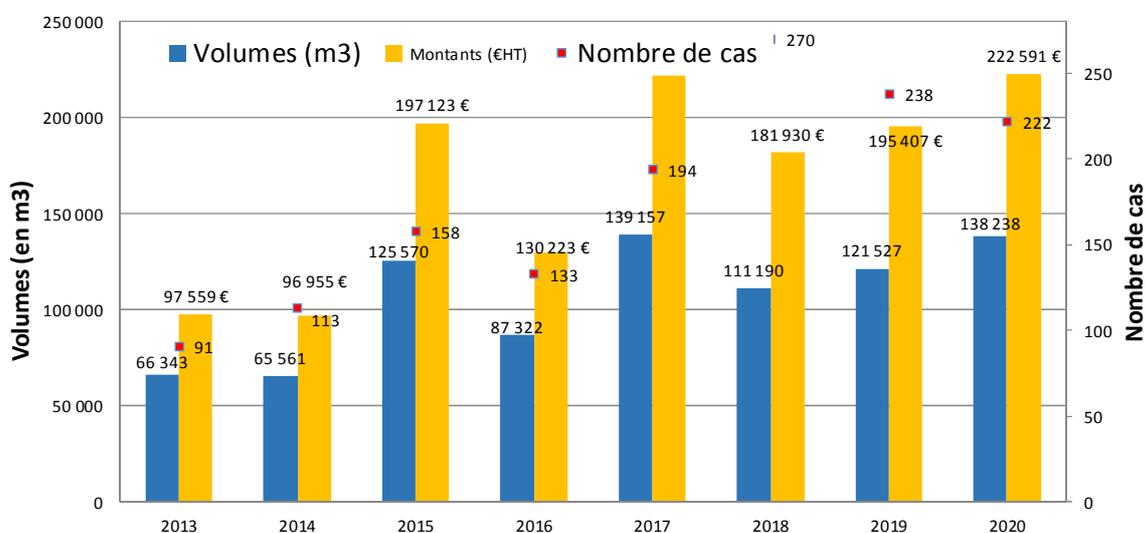


Graphique 14: Evolution du nombre de mutation

Les mutations ont concerné 7,09% des branchements, taux en évolution de 10,09% par rapport à l'année dernière.

5.3- Dégrèvements fuites

Le service de l'eau à l'obligation d'écarter le volume facturé au double de la consommation de référence pour certaines fuites, c'est le dispositif « Warsman ».



Graphique 15: Evolution des dégrèvements

6– Indicateurs financiers

6.1- Prix de l'eau et facture type

6.1.1- Tarifs du service public de l'eau

Les tarifs de l'eau sont votés par les élus chaque année en conseil communautaire. Les tarifs 2020 sont fixés par la délibération n° 73 du 9 décembre 2019 et ceux de 2021 par la délibération n° 54 du 10 décembre 2020.

La part fixe correspond à la location du compteur, son relevé et un certain nombre de frais fixes comme l'entretien de la partie public du branchement.

La part variable dépend du volume consommé et permet de financer la majorité des dépenses du service.

Tarifs GESTION EN REGIE (€ ^{HT})			
		2020	2021
Part Fixe	Compteur Ø 15	36,87	36,87
	Compteur Ø 20	40,11	40,11
	Compteur Ø 25 - 30	56,50	56,50
	Compteur Ø 40	73,72	73,72
	Compteur Ø 50 à 65	144,49	144,49
	Compteur Ø 80	241,33	241,33
	Compteur Ø 100	353,71	353,71
	Compteur Ø 150	443,18	443,18
Part Variable (m ³)		1,61	1,61

GESTION EN DELEGATION		
Diamètre du compteur	(€ ^{HT})	
	2020	2021
Ø 15	27,76	12,06
Ø 20	41,56	
Ø 25 et au-delà	61,86	

Consommation	Part variable collectivité	
	2020	2021
de 0 à 100 m ³	0,335	0,33
de 101 à 300 m ³	0,303	
de 301 à 500 m ³	0,279	

Tableau 15: Tarifs de l'eau

6.1.2- Composition de la facture d'eau

Pour comprendre la facture d'eau, il faut envisager le cycle global de l'eau qui va du puisement d'une « matière brute » dans le milieu naturel jusqu'à son retour, après usage, dans l'environnement avec un traitement de dépollution. De surcroît, la ressource en eau est un bien collectif dont la préservation est financée par des taxes et redevances diverses.

La facturation de l'eau comprend en fait la facturation de deux services distincts : le service de l'eau et le service de l'assainissement collectif ou individuel.

La facture d'eau aux abonnés comprend trois rubriques :

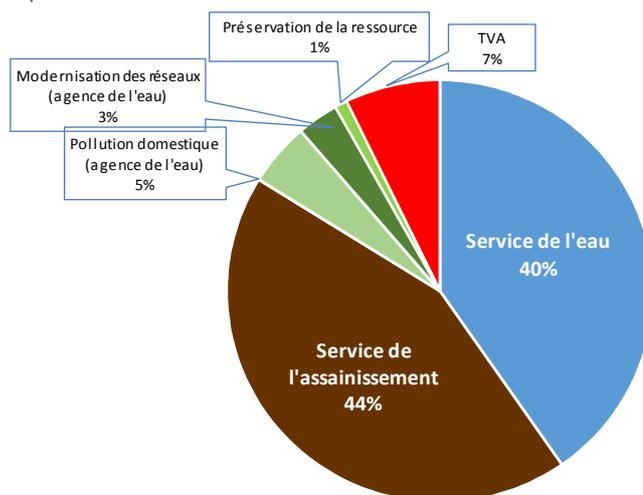
- La rubrique distribution de l'eau comprend deux sous-rubriques :
 - l'abonnement, correspondant à la partie fixe de la facturation qui couvre une partie des charges fixes du service et la location du compteur dont le prix est fonction du diamètre. Ces prix sont soumis à une TVA de 5,5% ;
 - la consommation, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume consommé par l'abonné. Le prix appliqué à cette consommation est soumis à une TVA de 5,5% ;
- La rubrique collecte et traitement des eaux usées comprend une seule sous-rubrique :
 - la consommation, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume consommé par l'abonné. Le prix appliqué à cette consommation est soumis à une TVA de 10%.
- La rubrique organismes publics distingue enfin les sommes reversées à l'Agence de l'Eau :
 - pollution domestique : cette taxe est soumise à une TVA de 5,5 % ;
 - modernisation des réseaux de collecte : cette taxe est soumise à une TVA de 10%.

- o La taxe prélèvement perçue sur les consommations d'eau qui est reversée à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour financer des actions de préservation des ressources en eau. Cette taxe est votée par des instances externes à la Communauté d'Agglomération. Cette taxe est soumise à une TVA de 5,5 %.

	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Part Fixe	Du 01/01/21 au 31/12/21	1,000	36,870	36,870	5,50	2,03	38,90
Consommation Eau	Du 01/01/21 au 31/12/21	120	1,610	193,200	5,50	10,63	203,83
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/21 au 31/12/21	120	0,045	5,400	5,50	0,30	5,70
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/21 au 31/12/21	120	0,230	27,600	5,50	1,52	29,12
NET A PAYER - eau							277,54 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation Assainissement	Du 01/01/21 au 31/12/21	120	2,070	248,40	10,00	24,84	273,24
Modernisation des réseaux (organismes public)	Du 01/01/21 au 31/12/21	120	0,150	18,00	10,00	1,80	19,80
NET A PAYER - assainissement							293,04 €
NET A PAYER - TOTAL							570,58 €
Soit							
Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m³)							2,31 €
Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m³)							2,44 €
Total eau + assainissement (€ TTC/m³)							4,75 €

Figure 4: Facture type (120m³)

6.1.3- Répartition du produit des factures



Graphique 16: Répartition des recettes d'une facture d'eau (120 m³)

Pour une facture de 120 m³/an (référentiel INSEE), la facture d'eau se répartit en 40% pour l'eau, 44% pour l'assainissement et 16% pour les taxes et redevances versées aux autres organismes. Finalement, moins de la moitié de la facture de l'eau payée par les usagers est réellement encaissée par la régie de l'eau pour couvrir les charges du service.

6.2- Synthèse des recettes et dépenses

Le tableau suivant donne la décomposition des dépenses et recettes réalisées par section en identifiant opérations réelles et opérations d'ordre.

	Dépenses (€)		Recettes (€)	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Investissement	2 949 000,28	290 302,77	2 575 417,68	3 022 157,36
Exploitation	6 746 865,98	3 022 157,36	12 121 095,04	290 302,77

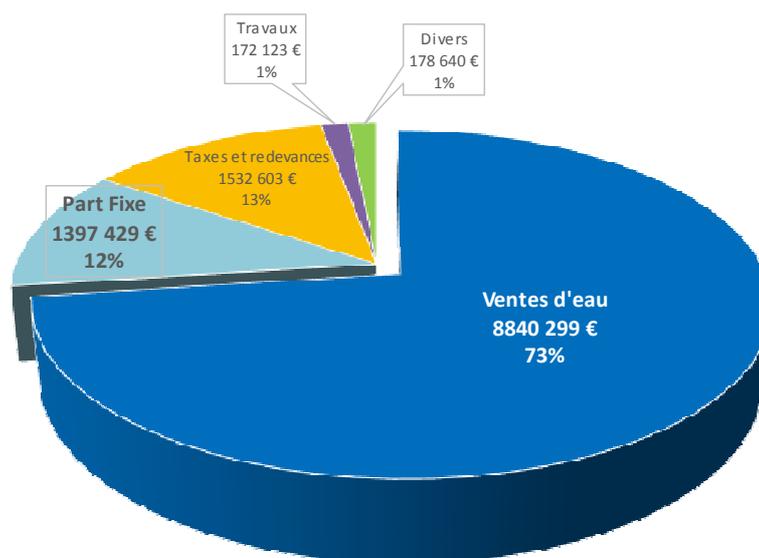
Tableau 16: Synthèse des recettes et dépenses

6.3- Recettes

6.3.1- Recettes de fonctionnement

Détail des recettes réelles d'exploitation		
Désignation	Recettes (€)	
	2020	2019
Atténuation de charges	18 600,63	21 889,62
Vente d'eau	8 840 298,87	8 904 863,71
Contre valeur redevance prélèvement	286 713,42	286 479,71
Redevance pollution domestique	1 177 953,97	1 189 692,58
Autres taxes et redevances	67 935,98	80 032,00
Travaux	172 123,41	226 197,08
Location de compteurs	1 397 429,39	1 513 483,83
Mise à disposition de personnel	0,00	22 546,30
Dotations et participations	23 192,51	159 218,34
Autres produits de gestion courante	131 242,63	86 379,00
Produits exceptionnels	5 604,23	114 337,34
Reprise Provision	0,00	0,00
TOTAL	12 121 095,04	12 605 119,51

Tableau 17 : Synthèse des recettes et dépenses du service



Graphique 17: Détail des recettes d'exploitation

6.3.2- Recettes d'investissement

Détail des recettes réelles d'investissement		
Désignation	Recettes (€)	
	2020	2019
Subventions d'investissement	40 500,00	5 404,20
Emprunts et dettes assimilées (16449 ligne de trésorerie)	0,00	0,00
Autres recettes		95 521,43
Réserves	2 534 917,68	3 283 831,68
TOTAL	2 575 417,68	3 384 757,31

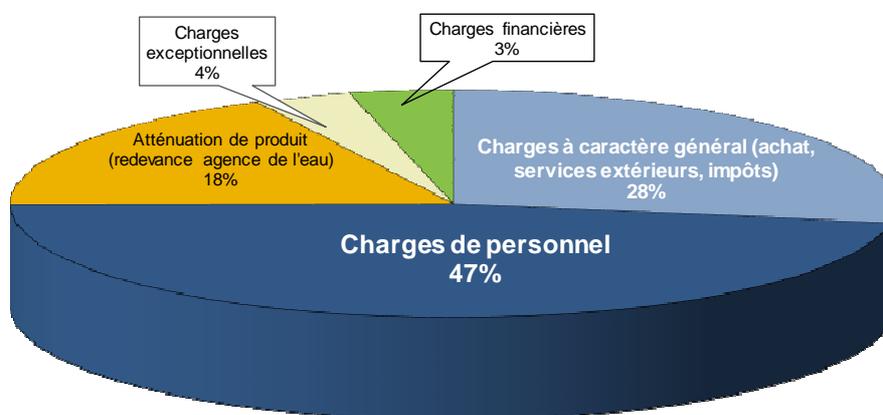
Tableau 18: Recettes réelles d'exploitation

6.4- Dépenses

6.4.1- Dépenses de fonctionnement

Détail des dépenses réelles d'exploitation		
Désignation	Dépenses (€)	
	2020	2019
Charges à caractère général (achat, services extérieurs, impôts)	1 833 808,42	1 880 037,59
Charges de personnel	3 132 073,75	3 092 605,00
Atténuation de produit (redevance agence de l'eau)	1 177 953,97	1 189 692,58
Autres charge de gestion courantes	116 916,47	176 261,21
Charges financières	236 289,30	112 354,42
Dotations aux provisions et dépréciations		0,00
Charges exceptionnelles	249 824,07	297 836,31
Dépenses imprévues		0,00
TOTAL	6 746 865,98	6 748 787,11

Tableau 19: Dépenses réelles d'exploitation



Graphique 18: Détails des dépenses réelles

Les charges à caractère général comprennent :

- Les achats d'électricité et produits de traitement
- Les achats d'eau auprès d'autres collectivités
- Les achats de pièces pour les travaux en régie
- Réfections de chaussées suite à travaux en régie

6.4.2- Dépenses d'investissement

Détail des dépenses réelles d'investissement		
Désignation	Dépenses (€)	
	2020	2019
Emprunts et dettes	1 030 743,35	472 417,78
Immobilisations incorporelles	71 543,00	44 447,82
Immobilisations corporelles	269 377,67	1 066 742,49
Immobilisations en cours	1 530 446,23	3 554 800,18
Autres	46 890,03	11 250,00
TOTAL	2 949 000,28	5 149 658,27

Tableau 20 : Dépenses d'investissement

6.4.3- Actions de solidarité

Pour son alimentation et l'hygiène, chaque personne a droit d'accéder à l'eau potable. Aussi, Bourges Plus mène deux actions en faveur des populations les plus démunies. D'une part, Bourges Plus contribue au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, géré par le Département et, d'autre part la communauté d'agglomération procède à des abandons de créances en faveur des populations en situation de précarité.

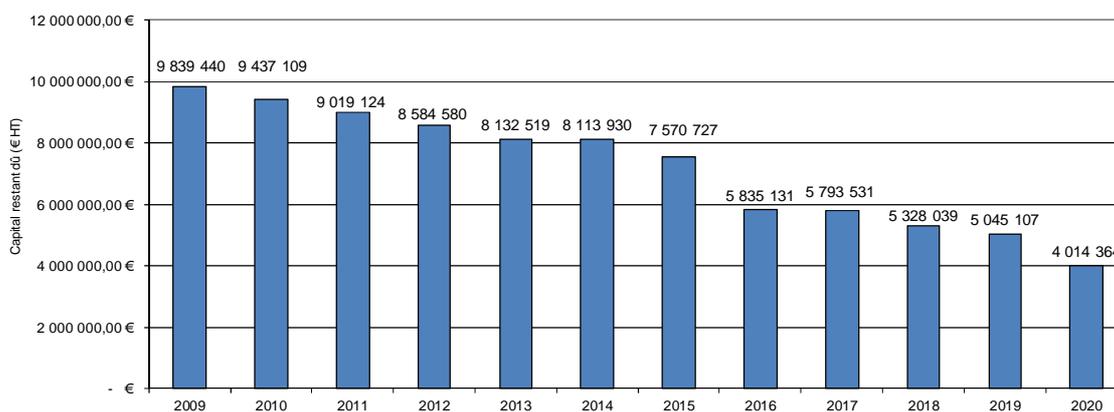
Ainsi, en 2020, Bourges Plus a contribué pour un montant de 7 200 €^{HT} (3 600 €^{HT} budget eau et 3 600 €^{HT} budget assainissement) au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le FSL a permis la prise en charge partielle des factures d'eau de 146 ménages pour un montant global de 16 156 €^{TTC} pour l'eau.

Ces montants, ramenés aux volumes d'eau comptabilisés en 2020 (5 675 733 m³), permettent de calculer l'indice de performance qui s'établit à 0,001 €/m³.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de 2019 au 31 décembre 2020 est de 0,00% des montants facturés soit €.

6.5- La dette

La dette résulte de l'emprunt qui permet d'étaler dans le temps la charge des dépenses d'investissement. L'encours de la dette représente le capital à rembourser par la Régie de l'eau au titre de tous les emprunts contractés au cours des exercices précédents. Fin 2020, l'état de la dette auprès de SIFIL CAFIL et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ressort à 4 014 363,68 €.



Graphique 19: Evolution de la dette

Outre le remboursement du capital, les intérêts à rembourser génèrent une charge financière. L'annuité de la dette ressort à 1 267 032,65 € et se décompose en 1 030 743,35 € pour le capital et 236 289,30 € pour les intérêts.

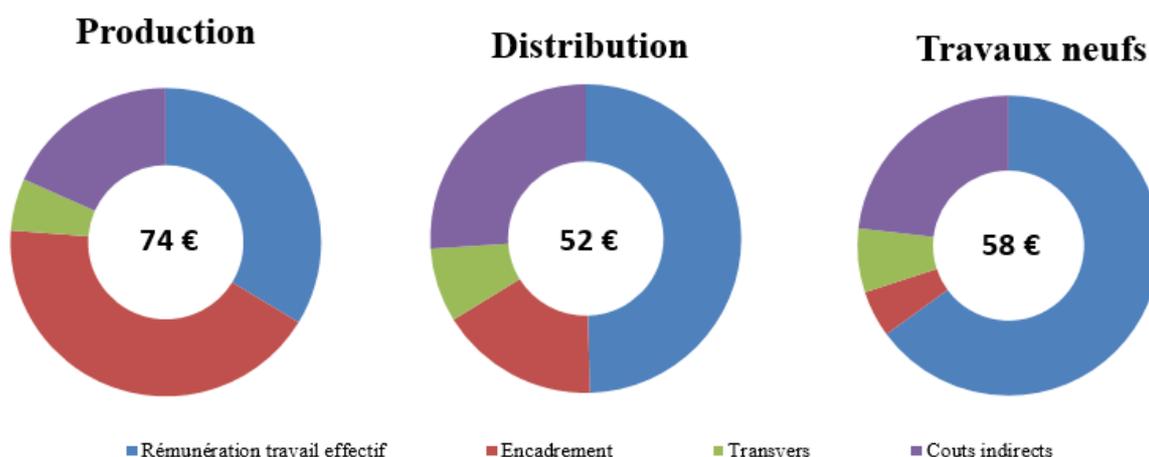
La durée d'extinction de la dette est inférieure à 0,7 an.

6.6- Maîtrise des coûts

Dans le cadre de la maîtrise du prix de l'eau, la régie a déterminé le coût horaire de différentes catégories d'agents. Il tient compte :

- De la rémunération des agents, de leur encadrement et de ceux des services support de l'agglomération,
- Des heures effectives de travail (les périodes de formation, maladie etc. sont décomptées),
- Des coûts de fonctionnement du bâtiment du Porche (siège des services technique de la régie).

Ces tarifs serviront à déterminer les coûts des interventions et prestations de la régie.



Graphique 20: Coûts horaire par service

Le coût supérieur du service production s'explique par la technicité et la diversité des tâches à réaliser qui nécessitent la présence de plusieurs référents techniques et de nombreuses habilitations.

7- Indicateurs de performance technique

7.1- Connaissance patrimoniale

Le tableau suivant présente la mise en œuvre de la gestion patrimoniale de Bourges Plus

	Points	Bourges Plus
A- Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Existence d'une procédure de mise à jour des plans (au moins chaque année)	5	5
B- Inventaire des réseaux*		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations	10 si les 2 conditions sont réunies	10
Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, période de pose etc.)		
Pourcentage du linéaire pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 point par tranche de 10% au-delà de 60%	4
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne la date ou la période de pose	10 points si au moins 50% et 1 point en plus par tranche de 10%	14
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux**		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage	10	10
Mention de la localisation des branchements	10	N
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	10
TOTAL (sur 120)		113

*l'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants

**l'obtention des points de la partie C n'est effective que si au moins 40 des 45 points des parties A + B sont acquis

Tableau 21: Indice de connaissance patrimoniale

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 113.

7.2- Qualité du réseau

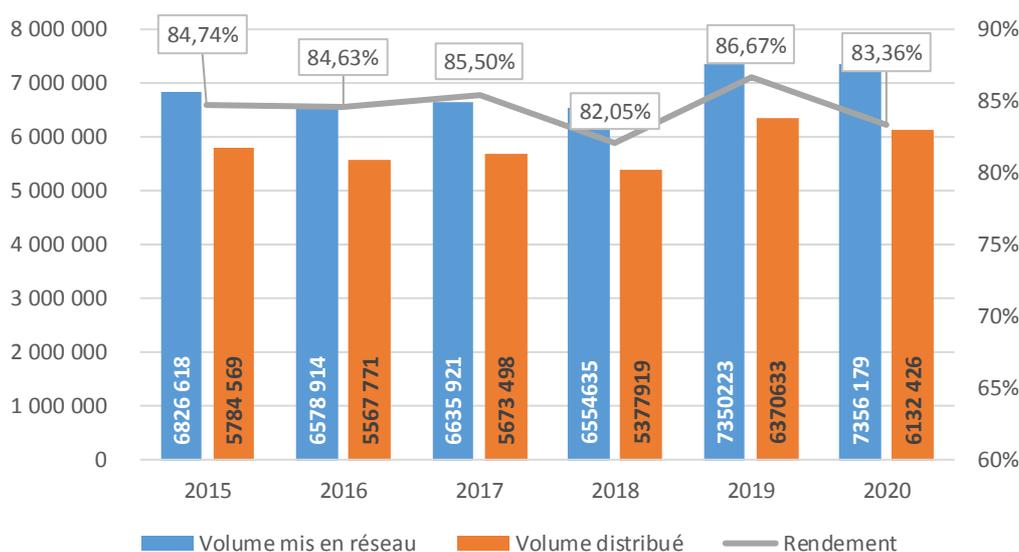
7.2.1- Recherche de fuites

Depuis 2015, la régie a renforcé, de manière conséquente, les moyens pour la recherche de fuites. Deux agents ont été spécialisés dans la recherche de fuites et le matériel (corrélateurs et pré localisateurs) a été renouvelé. Par ailleurs, un encadrant est chargé d'optimiser la sectorisation des réseaux et de définir les quartiers sur lesquels il convient de rechercher les fuites.

En parallèle, ces agents sont également chargés de la vérification des plans des réseaux et des pointages par GPS des travaux de la régie et des canalisations existantes.

7.2.2- Rendement

Le rendement du réseau est un indicateur largement utilisé par les médias cependant il est plus influencé par le niveau des consommations que par l'état des réseaux. La baisse de 2020 s'explique également par une relève de la commune de Bouges un mois plus tôt qui impacte le rendement de plus de 4%. Corrigé, le rendement 2020 serait de 87%.



Graphique 21: Evolution des volumes et du rendement

7.2.3- Indice de perte linéaire

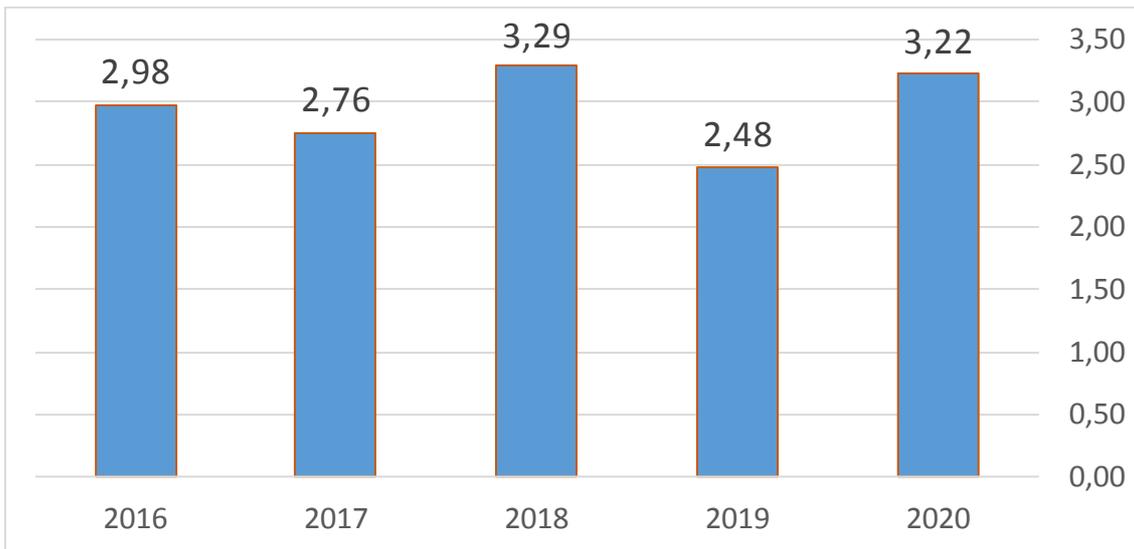
L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés.

Les référentiels de cet indice varient en fonction de la densité d'habitation. Plusieurs communes de la régie sont rurales et, même pour la commune de Bourges, le tissu urbain est relativement peu dense. L'Indice Linéaire de Consommation avec une valeur de 16,15 m³/km/jour montre le caractère semi-rural du réseau (ILC comprise entre 10 et 30 m³/km/jour).

Catégorie du réseau/ ILP (m ³ /j/km)	Rural	Semi-Rural	Urbain
ILP Bon	< 1,5	< 3	< 7
ILP acceptable	< 2,5	< 5	< 10
ILP fuyard	< 4	< 8	< 15
ILP très fuyard	> 4	> 8	> 15

Tableau 22: Indice linéaire de pertes en distribution établi par l'Agence de l'Eau

L'indice de perte linéaire ressort, pour l'année 2020, à 3,22 m³/km/jour. Il est également impacté par la modification des dates de relève sur Bourges d'environ 0,9 m³/km/jour. Corrigé, l'indice ne serait plus que de 2,32 m³/km/jour, en amélioration par rapport aux années précédentes.



Graphique 22 : Evolution de l'indice de perte linéaire

7.2.4- Indice linéaire de volumes non comptés

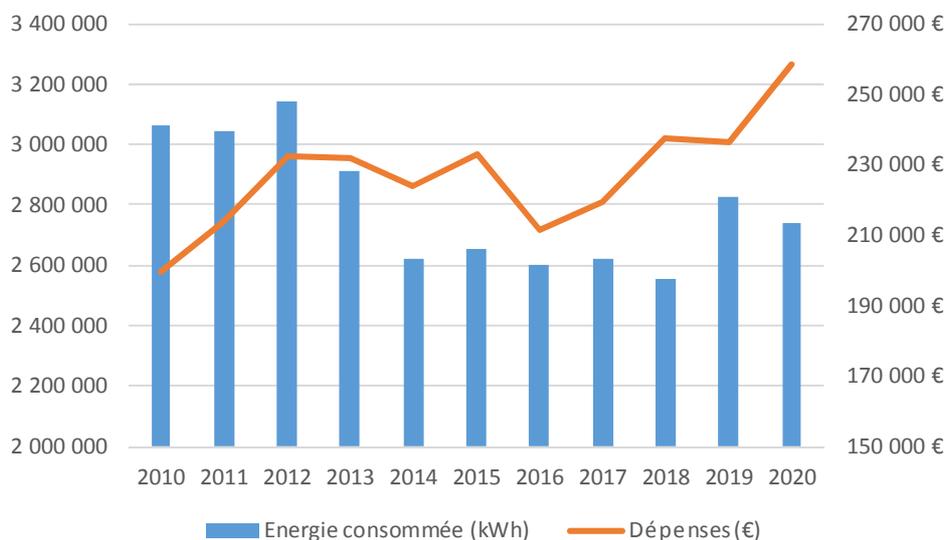
L'indice linéaire des volumes non-comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

En 2020, cet indice ressort à 0,51 m³/km/jour.

7.3- Consommation d'énergie

Afin d'être distribuée, l'eau captée dans des puits forages doit être pompée pour être stockée dans les réservoirs. L'amélioration des rendements et l'optimisation du cheminement de l'eau permet de limiter les besoins en énergie électrique.

Au titre de l'année 2020, 2 740 647 kWh soit 0,435 kWh par mètre cube produit ont été nécessaires. La facture d'électricité s'élève à 258 279 €.



Graphique 22: Evolutions des coûts et consommation d'électricité

8- Travaux réseaux 2020

8.1- Marché renouvellement de canalisation

Commune	Rue 2020	Linéaire (ml)	Diamètre principal	Branchements		Montant des travaux (€ HT)
				Plomb	Autre	
Bourges	Rue Védeau	257	Fte60	29	9	101 740,58 €
	Rue Champmartin	242	Fte60	20	3	81 168,00 €
	Rue Poncet de la Rivière	164	Fte60	20	6	67 463,00 €
	Rue Denis Papin	200	Fte60	6	5	40 011,94 €
	Rue Jean Mercier	158	Fte60	27	0	73 815,00 €
	Rue Jean Mercier	145	Fte100	16	2	63 901,00 €
La Chapelle St Ursin	Route de Bourges (extension)	340	Fte150	0	0	94 895,05 €
St Doulichard	Rue du Pied du Rateau	369	Fte60	3	25	106 281,22 €
	Rue des 2 Ponts			4	1	55 520,00 €
	Avenue du 11 Novembre	76	Fte60	0	1	29 140,63 €
	Allée de la Borne			0	12	15 842,06 €
Berry Bouy	La Motte / La Chaussée	1838	Fte80	0	19	160 633,77 €
	Le Fontiller / La Renardière	1416	PeHD140	0	22	98 300,00 €
St Germain du Puy	Rue des Glycines	503	Fte80	0	72	202 306,96 €
Trouy	Rues Jovet, Piaf, Gabin et Montand			0	42	50 886,64 €
TOTAL		5 708		125	219	1 241 905,85 €

Tableau 23: Travaux sur les conduites

8.2- Renouvellements en régie

Commune	Rue 2020	Linéaire (ml)
Plaimpied Givaudins	Beaulieu ø63 PVC	855
	Beaulieu ø50	-1300
Trouy	Route des Brissets ø110	-1850
Bourges	Rue Maurice Ravel ø40 PEHD	53
	Allée d'Augsbourg ø100	-70
	Allée d'Augsbourg ø63	-43
	rue Champmartin	25
	Sous Total Créations	933
	Sous Total Suppressions	-3263
Solde		-2330

Tableau 24: Travaux en régie

Facture type

Nouvelle présentation de la facture d'eau

**ABONNE TITULAIRE DU CONTRAT**

LA FEE Clochette
 Adresse desservie
 9 RUE GAUCHERE
 18000 BOURGES

AS_180_EAU015

VOS RÉFÉRENCES :

CONTRAT : 0331115202
 FACTURE : 2021015616

TRESORERIE BOURGES MUNICIPALE
 PLACE SAINTE CATHERINE
 18000 BOURGES

MME LA FEE CLOCHETTE
 9 RUE GAUCHERE
 18000 BOURGES

VOS CONTACTS

Service Clientèle
 Adresse : 4 BOULEVARD DE L'AVENIR
 CS40234
 18022 BOURGES CEDEX
 Horaires : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de
 9h à 12h et de 13h30 à 17h
 Mardi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

0800 897 730
 Appel gratuit depuis un poste fixe

service.clientele@agglo-bourgesplus.fr

Où nous écrire ?
 BOURGES PLUS
 CS 20321
 18023 BOURGES CEDEX

TRESORERIE

TRESORERIE BOURGES MUNICIPALE
 Adresse : PLACE SAINTE CATHERINE
 18000 BOURGES
 Téléphone : 02 48 50 84 10
 Courriel : 018006@agglo.finances.gouv.fr
 Horaires : Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00

MESSAGES**VOTRE FACTURE DU 25/03/2021**

Détails au verso

■ DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	242,73 €
■ COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	273,24 €
■ ORGANISMES PUBLICS	54,62 €

Montant TTC à régler avant le 10/05/2021**570,59 €****Modalités de paiement :**

- Par internet sur le site www.agglo-bourgesplus.fr
- Par TIP en renvoyant le talon signé dans l'enveloppe jointe
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public en joignant le volet TIP non signé
- Paiement possible en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (Liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)
- Par prélèvement à échéance ou mensualisation (se renseigner auprès du Service Clientèle)
- Par virement sur le compte IBAN FR20 3000 1002 28C1 8000 0000 070 BIC : BDFEFRPPCCT

Talon détachable
 à joindre à votre
 règlement



Mandat de prélèvement SEPA personnel : en agissant en tant que titulaire de mandat, vous autorisez le créancier à effectuer des instructions à votre banque pour débits votre compte, et votre banque à débits votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous déclarez du être remboursé par votre banque selon les conditions édictées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA personnel. Votre signature vaut autorisation pour débits, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

MME LA FEE CLOCHETTE
 9 RUE GAUCHERE
 18000 BOURGES

*

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0180063820000000202101561821
 ICS : FR03ZZZ475838
 Référence : 2021015616
 Créancier : BOURGES PLUS

Montant EUR : 570,59

CENTRE D ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76 3005 6007 0107 0130 7904 815

Titulaire compte : Mme LA FEE Clochette

###

382110500210 30056007010701307504815
 941133000175 44070000020210156160180064903706 57059

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
C17LA378819			3

CONSOMMATION TOTALE :

FACTURE DÉTAILLÉE

	PÉRIODE FACTURÉE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT	Taux TVA	MONTANT TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE				230,07 €		242,73 €
Abonnement (jours)	01/01/2021-31/12/2021	365	0,10101 €	36,87 €	5,50 %	38,90 €
Consommation eau (m3)	01/01/2021-31/12/2021	120	1,61000 €	193,20 €	5,50 %	203,83 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				248,40 €		273,24 €
Assainissement (m3)	01/01/2021-31/12/2021	120	2,07000 €	248,40 €	10,00 %	273,24 €
ORGANISMES PUBLICS				51,00 €		54,62 €
Pollution domestique (Agence de l'eau) (m3)	01/01/2021-31/12/2021	120	0,23000 €	27,60 €	5,50 %	29,12 €
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	01/01/2021-31/12/2021	120	0,15000 €	18,00 €	10,00 %	19,80 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	01/01/2021-31/12/2021	120	0,04500 €	5,40 €	5,50 %	5,70 €



Prix du M3 TTC hors abonnement au 25/03/2021 :
4,43 € (soit 0,00443 € par litre)

MONTANT FACTURÉ	529,47 €	570,59 €
MONTANT TTC		570,59 €

Infos légales : BOURGES PLUS 23-31 Boulevard FOCH - CS 20321 - 18023 BOURGES CEDEX - SIRET 241 800 507 000 22
Budget Eau : FR4F241800507 - Budget Assainissement Collectif : FROE241800507 - Budget Assainissement Non collectif : FR4F241800507
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en adressant un courrier à votre service client dont les coordonnées figurent sur la facture.
Réclamations et voies de recours :
Les réclamations doivent être formulées impérativement dans un délai de 2 mois à réception de la facture, au Service Clientèle de Bourges Plus. La réclamation ne suspend pas le délai de paiement.
Dans un délai de 2 mois, vous pouvez également contester le montant mis à votre charge en saisissant le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance de Bourges.



Établissement public de l'État

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.131, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



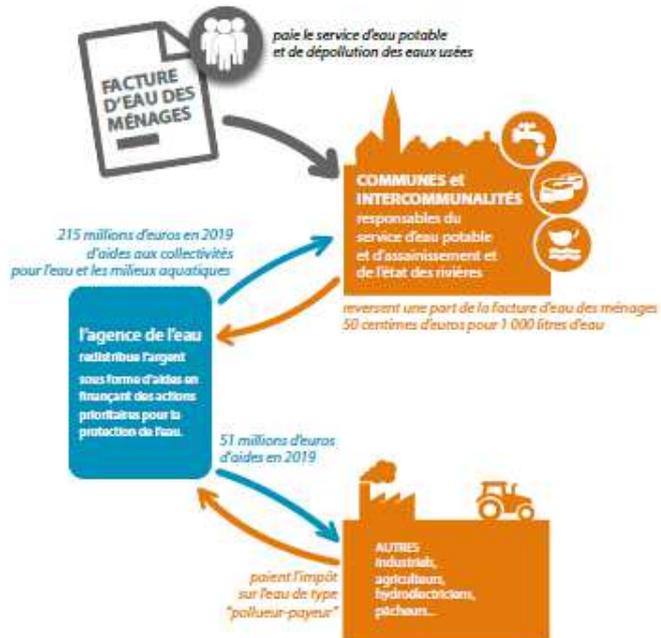
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

6 APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Le but ? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vienne et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Korais - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 + 49 + 85)
Truc Eugène Varin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

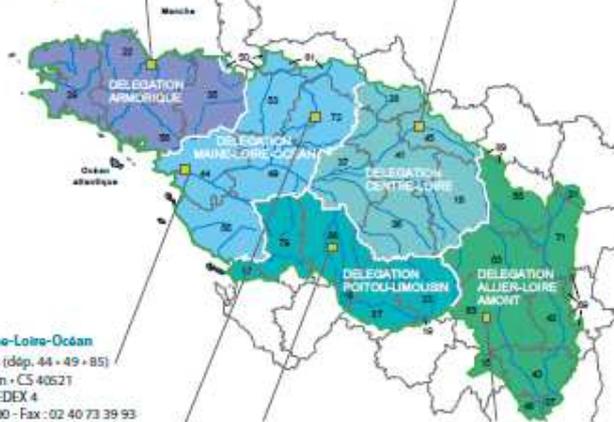
→ Site du Mans (dép. 49 + 50 + 53 + 61 + 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goulette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.



Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

Fiche loi AELB-DC - mai 2020
 Impression : Dupl'Print - impression sur papier PEFC®
 Crédits photos : agence de l'eau Pyr-Meuse - Brodiphoto & Jean-Louis Aubert - application AEFMMS C